



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de Mme Söder (Suède)	215
Discours de M. Fischer (République démocratique alle- mande)	219
Discours de M. Huang Hua (Chine)	223
Discours de M. de la Puente Radbill (Pérou)	230
Discours de M. Rovira (Uruguay)	232
Discours de M. Aryal (Népal)	237

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Mme SÖDER (Suède) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces hautes fonctions est un hommage rendu à votre personne et à votre vaste expérience diplomatique, ainsi qu'au rôle constructif et d'avant-garde que joue la Yougoslavie au sein du mouvement des non-alignés et au sein de l'Organisation des Nations Unies en général.

2. Je voudrais également exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à M. Amerasinghe, qui a présidé la dernière session de l'Assemblée générale d'une façon remarquable.

3. A notre secrétaire général, M. Waldheim, qui continue de servir la communauté mondiale avec un entier dévouement, je voudrais dire notre profonde reconnaissance et lui donner l'assurance du plein appui de la Suède dans les efforts inlassables qu'il déploie.

4. Au moment où s'ouvre cette session de l'Assemblée générale, il nous est particulièrement agréable de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Membres de notre organisation : la République de Djibouti et la République socialiste du Viet Nam, dont nous avons soutenu si activement et avec tant de force l'admission, tant à l'Assemblée générale que durant notre mandat au sein du Conseil de sécurité.

5. Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale pour la première fois l'année dernière¹, j'avais de nombreuses raisons particulières de dire quelques mots sur les grandes lignes de la politique étrangère suédoise. La base de cette politique

est la neutralité. Dans notre pays, nous sommes unis dans le concept que nous devons utiliser notre position de neutralité pour poursuivre une politique étrangère active, indépendante et progressiste, caractérisée par une solidarité globale et le respect des droits égaux de tous les êtres humains. Telle est notre politique alors que nous faisons face à des problèmes tels que l'injustice en Afrique australe, les relations inégales entre les pays riches et pauvres, ou le pillage et la mauvaise utilisation des ressources que la nature nous a données.

6. Le peuple sud-africain a trouvé un nouveau martyr en Steven Biko. Sa mort est venue nous rappeler que le racisme en Afrique australe reste une plaie purulente dans notre société internationale. Les événements qui se déroulent en Afrique australe sont importants, et pas seulement pour ceux qui vivent là-bas. Ils sont d'une importance cruciale pour les rapports entre l'Afrique libre et le reste du monde, de même que pour la détente internationale en général.

7. L'*apartheid* n'a pas d'égal. Il diffère des autres manifestations du mal et de l'injustice dans le monde, car en Afrique du Sud l'oppression a été légalisée; elle figure dans la Constitution du pays et toute la société en est imprégnée. Une minorité a créé un système fondé sur l'idée de sa propre supériorité raciale, afin de réprimer la majorité. N'oublions pas que l'Organisation des Nations Unies est née de la lutte contre un système qui était obsédé par une idée semblable. La disparition de l'*apartheid* doit être l'une des obligations principales de la communauté mondiale. Suivre passivement les événements qui se déroulent dans cette partie du monde serait, en un sens, se rendre complice de la politique actuelle de ce régime d'oppression.

8. Toutes les protestations des Africains noirs en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie ont été écrasées brutalement. La majorité des habitants se voit refuser toute possibilité d'expression et de participation politiques. On peut comprendre que les mouvements de libération en Afrique australe n'aient vu finalement, dans leur désespoir, d'autre issue que la lutte armée.

9. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour résoudre les conflits internationaux par des moyens pacifiques. Nous devons faire en sorte que la majorité, en Afrique australe, puisse accéder au gouvernement en ayant recours au minimum de violence. L'ONU a là une double responsabilité : l'une consiste à contribuer aussi rapidement que possible à l'abolition de l'*apartheid*; l'autre est de s'efforcer d'alléger les souffrances de la population civile souffrances qui accompagnent toujours une longue lutte de libération.

10. Nous pensons que la situation actuelle en Afrique du Sud représente une menace pour la paix internationale. Par

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 29^e séance, par. 81 à 113.

conséquent, le Conseil de sécurité devrait imposer des sanctions pour éliminer cette menace. A titre de première étape, nous avons proposé que la recommandation déjà adoptée par le Conseil de sécurité et demandant que cesse toute expédition d'armes en Afrique du Sud, soit élargie et transformée en décision obligatoire². La Suède a proposé également des mesures nouvelles, y compris à l'égard de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud et en Namibie. Des mesures de ce genre ont déjà été prises unilatéralement par le Gouvernement suédois, et des plans sont à l'étude afin de les renforcer.

11. Une autre raison de tension internationale dans cette région est l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et l'appui qu'apporte ce pays au régime rebelle de la Rhodésie. Des négociations sont en cours au sujet de ces deux territoires, et c'est avec satisfaction que nous notons les engagements pris dans ce domaine par un certain nombre de grands Etats.

12. En Namibie, il s'agit de rendre possibles des élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Bien que les parties aient semblé se rapprocher sur la teneur d'un accord quant à la manière de mettre en oeuvre ce processus de libération, l'Afrique du Sud continue de gouverner illégalement afin de garder son influence. Le régime de Pretoria doit comprendre que, s'il n'abandonne pas son contrôle au moyen d'un règlement négocié, la seule autre possibilité sera des sanctions internationales et une escalade de la lutte de libération armée. La South West Africa People's Organization [SWAPO] joue un rôle d'avant-garde dans les efforts destinés à créer une Namibie indépendante et unifiée, et tout accord devra recevoir l'appui de ce mouvement. La SWAPO doit également avoir la possibilité entière de travailler librement dans le pays et de mobiliser ses nombreux partisans. L'ONU aura une tâche importante et difficile à remplir pendant la période de transition vers l'indépendance. Nous avons déclaré que nous étions prêts à offrir nos services dans le cadre de l'ONU, afin de faciliter une transition pacifique.

13. Les efforts anglo-américains en vue de négocier un règlement en Rhodésie se heurtent à de grandes difficultés, en raison surtout des vains espoirs dont se bercent encore les dirigeants de Salisbury, qui croient pouvoir perpétuer leur gouvernement minoritaire en ayant recours à des subterfuges comme celui d'une prétendue "solution interne". Le régime Smith, qui s'oppose obstinément à ce que la majorité gouverne, soutenu en cela par l'Afrique du Sud, devrait faire l'objet de sanctions internationales étendues. En même temps, il devrait être parfaitement clair qu'une solution en Namibie et au Zimbabwe n'affaiblira en rien l'attitude de la communauté internationale à l'égard de l'*apartheid* en Afrique du Sud. La pression internationale sur le régime d'*apartheid* doit être maintenue et intensifiée.

14. Au Moyen-Orient, de nouveaux efforts ont été entrepris en vue d'arriver à un règlement pacifique et durable. Comme tant de fois auparavant, les progrès sont d'une lenteur décevante. Le Gouvernement suédois est d'avis que toute solution doit être fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Israël et

tous les autres Etats de la région ont le droit d'exister dans leur intégrité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il faut se conformer au principe selon lequel l'acquisition de territoires par la force est inadmissible. En outre, des dispositions doivent être prises pour assurer aux Arabes palestiniens l'exercice de leurs droits nationaux légitimes, y compris le droit de fonder un Etat où ils puissent vivre en paix, côte à côte avec Israël. Il est indispensable que des négociations en vue d'une solution pacifique commencent aussitôt que possible. Les Palestiniens devraient être assurés de pouvoir y participer.

15. La politique d'Israël en ce qui concerne les colonies de peuplement dans les territoires occupés a ajouté aux difficultés rencontrées dans la recherche d'une solution. La Suède s'est toujours opposée à cette politique, qui est illégale et qui complique le retrait des territoires occupés. Je demande instamment au Gouvernement d'Israël d'abolir ces mesures qui sont contraires aux principes des résolutions du Conseil de sécurité et qui constituent des obstacles supplémentaires à une paix négociée. Une autre condition préalable d'une solution est la claire reconnaissance par les représentants des Palestiniens du droit d'Israël d'exister. Faute d'arriver à un accord de cette nature, nous risquons une nouvelle guerre avec d'effroyables souffrances pour les peuples en cause. Un tel conflit risquerait également d'entraîner les grandes puissances, menaçant ainsi la sécurité et la paix internationales.

16. La course aux armes nucléaires se poursuit. Le développement des techniques militaires, qui ne cesse de s'accélérer, oblige les superpuissances à rechercher une sécurité mutuelle à un niveau d'armements toujours croissant et plus dangereux. Les résultats obtenus au cours des négociations de désarmement risquent ainsi de progresser moins vite que la création de nouveaux systèmes d'armements. Les superpuissances elles-mêmes ont été les premières à reconnaître que les Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques [SALT] constituent un élément essentiel du processus de détente. Je tiens à souligner l'importance que le Gouvernement suédois attache à des progrès rapides et concrets vers un accord lors d'une deuxième série des Pourparlers SALT et, par la suite, à l'ouverture d'une troisième série des Pourparlers SALT en vue de parvenir à la sécurité mutuelle avec un niveau aussi peu élevé que possible d'armements.

17. Dans ce cadre, je voudrais rappeler le débat international actuel sur l'arme à neutrons. C'est là le plus récent exemple des conséquences que peut avoir la mise au point d'armes techniques par les superpuissances. Le Gouvernement suédois est profondément préoccupé de tous les développements intervenant dans le domaine des armements qui pourraient constituer un facteur direct de déstabilisation. Il est également évident qu'un renversement de la tendance actuelle de la course aux armements de la part des superpuissances est une condition fondamentale du progrès dans les efforts de désarmement. L'arme à neutrons est inacceptable pour nous, comme le sont d'ailleurs toutes les autres armes nucléaires.

18. Les efforts internationaux de négociation dans le domaine du désarmement ont été intensifiés à la suite de la décision de convoquer au printemps prochain une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désar-

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, 1966^e séance, par. 9.

mement. Cette session offrira l'occasion sans précédent d'ouvrir une phase nouvelle et fructueuse dans l'oeuvre de désarmement. C'est une occasion que nous ne saurions laisser échapper.

19. Les questions liées aux armes nucléaires doivent, bien entendu, recevoir la priorité la plus élevée à cette session. Le Gouvernement suédois espère que des résultats réels et concrets seront acquis au sujet d'un traité portant interdiction globale des essais. Il importe que la Conférence du Comité du désarmement entreprenne à Genève des négociations sur ce point aussitôt que possible.

20. Un traité d'interdiction générale des essais serait l'indication que les superpuissances ont entamé le processus menant au désarmement nucléaire. Un traité d'interdiction de tous les essais est en même temps un élément important dans les efforts visant à empêcher la dissémination des armes nucléaires à de nouveaux Etats. Un tel traité affecte la sécurité tant des Etats dotés d'armes nucléaires que des Etats qui ne possèdent pas ces armes, des pays en développement aussi bien que des pays industrialisés. Tous les Etats ont un intérêt commun à coopérer afin d'empêcher la prolifération des armes ou des engins nucléaires, dont les conséquences seraient véritablement désastreuses. Le Gouvernement suédois continuera de travailler sans relâche à cette fin.

21. L'énergie nucléaire, en tant que source d'énergie, pose des problèmes particuliers. L'un d'eux est le risque que la dissémination des techniques nucléaires facilite la mise au point d'armes nucléaires. Ce problème est de plus en plus reconnu au niveau international. C'est pourquoi le Gouvernement suédois continue de travailler afin d'obtenir un appui plus étendu en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] et pour le renforcement du système de garanties de l'AIEA.

22. Le développement rapide de la technique en matière d'armements de type classique et la prolifération d'armes de plus en plus perfectionnées sont alarmants. Une attention suffisante doit être accordée à cette question au cours de la session extraordinaire sur le désarmement qui se tiendra en 1978.

23. Selon des estimations fort modérées, les dépenses militaires se sont élevées en 1976 au chiffre de 350 à 400 milliards de dollars. C'est là une utilisation grotesque de nos ressources humaines et matérielles. Ce chiffre peut être comparé aux 15 milliards de dollars que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont consacrés à l'assistance au développement au cours de la même année. Les pays nordiques ont proposé que la session extraordinaire commence d'urgence une étude approfondie des possibilités qu'offrirait le transfert des ressources libérées grâce à des mesures de désarmement aux programmes de développement économique et social, notamment dans les pays en développement. Notre objectif est que ce travail aboutisse à une action tant sur le plan national que sur le plan international.

24. Il importe que la session extraordinaire accomplisse de réels progrès vers le désarmement. Ces résultats doivent être durables et suivis de mesures nouvelles. La Suède est en faveur de la réunion d'une deuxième session extraordinaire

qui serait convoquée après une période de trois à cinq ans. L'Organisation des Nations Unies doit disposer des moyens suffisants pour lui permettre de jouer effectivement le rôle important qui lui incombe dans ses efforts continus vers le désarmement.

25. La Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés s'est terminée au mois de juin dernier après avoir réalisé des progrès importants. Il est maintenant essentiel de redoubler d'efforts dans ce domaine. L'objectif doit être une interdiction résolue, ou au moins une restriction de l'utilisation de certaines armes de type classique qui sont excessivement meurtrières.

26. Nos efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité doivent également porter sur toutes les sortes d'oppression interne. Nous condamnons fermement toutes les formes de persécution dont sont victimes les personnes en raison de leurs convictions politiques ou religieuses, de leur race ou de leur identité ethnique, où que soient pratiquées ces persécutions. Au cours de l'année écoulée, nous avons eu l'occasion, au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, dans des déclarations gouvernementales ou des contacts bilatéraux, de dénoncer la politique d'un certain nombre de gouvernements à cet égard. La Suède continuera d'apporter son appui constant à la lutte pour les droits de l'homme.

27. Nous avons également été les témoins de la manière dont certains individus peuvent faire usage de la terreur. Des actes tels que ceux qui se sont récemment produits en République fédérale d'Allemagne doivent susciter la condamnation de la communauté mondiale. Ces actes abominables, qui sont le fruit d'esprits malades, démontrent l'importance de l'oeuvre accomplie à l'Organisation des Nations Unies pour prévenir le terrorisme.

28. Plusieurs tâches importantes attendent l'Assemblée générale cet automne. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer les garanties contre la torture. La déclaration de 1975 sur ce sujet³ était un premier pas dans cette voie, bien que ses conséquences pratiques n'aient pas encore été très importantes. Une convention ayant force obligatoire doit être notre objectif.

29. A la dernière session de l'Assemblée générale, la Suède a soulevé la question du traitement des personnes emprisonnées en raison de leurs convictions politiques⁴. Notre proposition, qui a obtenu un appui étendu, sera examinée à la présente session. Nous nous efforcerons de faire adopter une résolution à cet effet.

30. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Suède s'est efforcée de faire transformer des articles distincts de la Déclaration en conventions internationales ayant force obligatoire. C'est ainsi que nous pensons qu'il est encourageant que les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme — l'un relatif

³ Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [voir résolution 3452 (XXX), annexe].

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes*, point 12 de l'ordre du jour, document A/31/395, par. 24.

aux droits civils et politiques avec son protocole facultatif, l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels [voir *résolution 2200 A (XXI), annexe*] soient maintenant entrés en vigueur. Toutefois, pour atteindre les objectifs de ces pactes, des mesures efficaces de mise en oeuvre doivent être appliquées. Jusqu'ici, un nombre limité de pays a accepté la compétence du Comité des droits de l'homme, conformément au Protocole, pour examiner les allégations avancées par une personne ou par un pays, selon lesquelles un Etat aurait violé ses droits de l'homme. Nous invitons très instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à accepter la compétence du Comité des droits de l'homme dans ce domaine.

31. Le droit de tous les êtres humains à un emploi qui leur convienne et réponde à leurs besoins matériels fondamentaux fait également partie des droits de l'homme. Nous savons que, dans une grande partie de la population mondiale, ce droit est encore nié. Le nombre des personnes sans emploi, ou qui sont insuffisamment employées, va sans cesse croissant. Plus d'un milliard d'individus vivent actuellement au-dessous du niveau de subsistance. La possibilité d'assurer à tous un niveau de vie matériel raisonnable dépend de la capacité de notre terre de fournir les ressources nécessaires, et de notre propre capacité de répartir ces ressources d'une manière équitable. L'accès futur à un grand nombre de produits de base qui jouent un rôle clef dans notre vie économique demeure toujours en question. Nous sommes de plus en plus conscients du fait que le pétrole, l'un de nos principaux produits de base, deviendra de plus en plus rare dans une ou deux décennies. L'énergie nucléaire pose des problèmes particuliers et des risques et repose également sur un produit de base dont les réserves sont limitées. La fertilité de notre terre ne peut répondre à des exigences sans cesse croissantes. Si nous persistons à permettre l'érosion du sol, à laisser polluer l'air, l'eau et la terre, la situation deviendra rapidement de plus en plus grave. Par conséquent, il est nécessaire que nous — et avant tout les pays riches — apprenions à économiser ces ressources et à tenir compte des conséquences écologiques de nos agissements. Nous devons apprendre à utiliser sans épuiser, à recycler les matières premières au lieu d'accumuler des montagnes de plus en plus hautes de déchets.

32. En même temps, les pays pauvres doivent pouvoir accroître leur consommation.

33. L'une des tâches les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies dans la période à venir est, à mes yeux, d'engager les Etats Membres à ménager l'environnement, à améliorer la gestion des ressources terrestres en mettant au point une technique de préservation des ressources fondée sur des ressources inépuisables et en parvenant à leur distribution raisonnable et équitable. Un aspect de cette tâche doit être le développement de la coopération mondiale en matière d'énergie.

34. Les problèmes découlant des relations inégales entre le Nord et le Sud, entre les pays industriels et les pays en développement, ont fait l'objet de plusieurs négociations importantes au cours de ces dernières années. Actuellement, des négociations importantes sur le plan international sont en cours ou auront bientôt lieu dans plusieurs secteurs essentiels. Elles comprennent le secteur commercial, avec

les entretiens commerciaux multilatéraux sous l'égide du GATT. En ce qui concerne les matières premières, le centre principal d'attention se porte sur les négociations concernant le Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED. La Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base se réunira à nouveau en novembre. Des négociations ont actuellement lieu à New York concernant un code international de conduite pour les sociétés transnationales.

35. Nous attendons les résultats pratiques de ces négociations. Un moyen doit être trouvé pour stabiliser les marchés de produits de base. Nous devons nous associer pour assumer la responsabilité de la tâche consistant à développer le secteur de l'énergie, en tenant compte des intérêts de toutes les parties en cause. L'objectif fixé par les Nations Unies pour une aide officielle — 0,7 p. 100 du produit national brut — doit être atteint avant la fin de cette décennie. Les pays industrialisés qui sont encore loin de cet objectif ont une responsabilité particulière dans ce domaine. Le commerce des pays en développement doit être favorisé et des moyens doivent être trouvés très rapidement pour amortir le fardeau de la dette des pays en développement, en particulier la dette publique des pays les moins développés.

36. Les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale ne peuvent en aucune façon être qualifiés de satisfaisants en ce qui concerne les besoins en matière de développement. Aucun accord n'est intervenu concernant plusieurs problèmes importants; il n'a pas été possible non plus de parvenir à une modification importante des structures relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous persistons à penser que la Conférence est cependant parvenue à certains résultats positifs.

37. Notre tâche consistera à consolider ces résultats et à rechercher de nouveaux moyens de résoudre les problèmes encore en suspens. La Suède insistera pour qu'à cet égard les Nations Unies prennent des initiatives énergiques. Cela est d'autant plus urgent en raison de l'échec imminent enregistré dans les secteurs les plus importants de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Jusqu'ici, les années 70 n'ont apporté aucune amélioration substantielle dans les niveaux de vie des groupes de population les plus pauvres. L'inégalité à l'intérieur de nombreux pays s'est également accrue. En conséquence, il est particulièrement important de mettre en place des mesures concrètes pour satisfaire les besoins fondamentaux en ce qui concerne l'alimentation, le logement, le travail, l'éducation et la santé. Les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont, au cours de leur récente réunion, souligné la nécessité d'oeuvrer en faveur d'une nouvelle stratégie du développement. La présente session de l'Assemblée générale doit saisir cette occasion pour entreprendre cette tâche.

38. Dans tous ces divers secteurs, des décisions seront prises qui seront salutaires pour les pays en développement.

39. Un aspect essentiel du nouvel ordre économique international a trait à l'utilisation du potentiel de dévelop-

pement considérable existant dans les pays en développement eux-mêmes. L'autosuffisance individuelle et collective est une notion qui s'est dégagée au cours de nos discussions. La Suède soutient toutes ces idées et est prête à contribuer à leur application. La création d'une technique intérieure et d'une capacité de production nationale adaptée aux besoins spécifiques de chaque pays est un élément important d'indépendance. Ce processus comprend également la création des conditions nécessaires et des installations pour répondre aux nécessités de la grande majorité de la population.

40. Le but ultime du nouvel ordre économique international est de créer un monde juste et équitable. C'est également là notre objectif suprême dans notre lutte pour les droits de l'homme. En prévoyant des changements, nous devons tenir compte des besoins de tous les hommes, indépendamment de leur couleur, de leur sexe et de leur âge. Lorsque les vieilles traditions sont abandonnées, lorsque les structures établies s'effondrent, on risque de voir les groupes vulnérables devenir encore plus défavorisés. Les femmes font partie de ces groupes. Les déclarations de la Conférence mondiale de la femme⁵ doivent par conséquent être traduites en mesures pratiques au moment où nous accélérons notre marche vers la réalisation d'un nouvel ordre économique international. En préparant les changements, nous devons également prêter la plus grande attention aux enfants dans nos efforts de développement. L'Année internationale de l'enfant, en 1979, devrait, entre autres choses, nous permettre de parvenir à ce but.

41. Il est facile de se laisser aller au pessimisme lorsque nous passons en revue les problèmes qui troublent notre monde. Cependant, je crois qu'il serait erroné de nous concentrer sur le côté sombre du tableau. Après tout, ce ne sont ni la violence ni la pauvreté qui distinguent notre ère des autres périodes de l'histoire. Ces deux phénomènes sont aussi vieux que l'humanité elle-même. Ce qui est nouveau dans notre monde d'aujourd'hui, c'est que, en dépit de tout, des efforts sont entrepris au-dessus des frontières nationales pour aborder ces problèmes sur une base internationale commune.

42. Certes, le progrès réalisé jusqu'à maintenant peut sembler peu important si on le compare à l'immensité des problèmes. Nous ne devons pas oublier que la coopération mondiale n'existe que depuis peu de temps alors que l'histoire de l'humanité s'est déroulée depuis des milliers d'années. Je crois fermement que cette coopération va se développer constamment en importance et en portée, ne serait-ce que pour la simple raison que nos problèmes nous forceront, tôt ou tard, à trouver des solutions à l'échelle mondiale. Le monde dans lequel nous vivons est devenu trop petit pour laisser place aux égoïsmes nationaux. La solidarité mondiale, seule, peut être la base d'une solution future des problèmes mondiaux. L'existence de l'Organisation des Nations Unies et l'ouverture du débat que nous poursuivons ici témoignent d'une prise de conscience croissante de ce phénomène. Notre tâche en cette assemblée est maintenant de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour relever ce défi.

⁵ Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975.

43. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*⁶] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à votre poste important. Je le fais avec une satisfaction et un plaisir particuliers puisque vous venez d'un pays avec lequel la République démocratique allemande a des relations étroites et des liens amicaux. Votre élection reflète le rôle important joué par la République fédérative socialiste de Yougoslavie dans la lutte pour la paix, la sécurité et une coopération équitable entre les Etats et les peuples.

44. Au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous souhaitons dire à nouveau notre gratitude pour son dévouement constant au service des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et nous l'assurons de notre coopération.

45. La République démocratique allemande attend de cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale qu'elle aboutisse à des résultats positifs en matière de renforcement de la paix mondiale et d'une coopération féconde entre Etats. Les conditions favorables existent à cet égard. La détente politique prédomine dans les relations internationales; elle répond aux intérêts vitaux de tous les peuples et s'appuie sur leur effort. Il n'y a aucun autre moyen d'assurer une paix durable et de garantir la sécurité internationale.

46. L'expérience pratique de ces dernières années a confirmé que l'assainissement de la situation internationale profite à tous. Il y a quelque chose de nouveau et de significatif en ce siècle, c'est que les peuples peuvent vivre dans une plus grande tranquillité, que la confrontation est moins agressive et qu'un dialogue politique substantiel devient possible entre Etats ayant des régimes sociaux différents. Sans aucun doute, toutes les parties sont avantagées lorsqu'un réseau plus étroit d'accords internationaux équitables peut être établi et lorsque, par conséquent, la confiance peut être renforcée. N'est-ce pas l'intérêt de l'humanité tout entière que les conditions soient favorables à des mesures à long terme de limitation des armes et de désarmement et que le risque d'une guerre mondiale soit écarté ? Toutes les parties ne profitent-elles pas de l'amélioration des relations politiques s'il en résulte des échanges économiques intenses et des communications plus faciles ? Tous les peuples et tous les Etats n'ont-ils pas à gagner lorsque des questions aussi importantes que la protection de l'environnement, les transports et l'énergie peuvent être abordées dans un commun effort ?

47. Partout dans le monde, la détente s'oppose aux forces d'agression et de guerre et encourage les peuples à lutter pour la libération nationale et sociale. Ce n'est pas par hasard, mais précisément en raison de cette situation, qu'il a été possible d'adopter la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*] et de commencer à éliminer la division impérialiste et néo-colonialiste du travail.

48. Consolider et étendre ces conquêtes, voilà l'objectif commun des pays socialistes et, par conséquent aussi, de la République démocratique allemande.

⁶ L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de la déclaration a été communiquée par la délégation.

49. Par contraste, qu'ont à offrir les adversaires de la détente ? Ouvertement ou dans le secret, ils travaillent pour un retour à la guerre froide. Les plus extrémistes, motivés par l'appât du gain, calculent même le risque d'une guerre atomique. Si on les laissait faire, il n'y aurait pas de fin à la course aux armements; l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats continuerait; les relations internationales se dérouleraient dans un climat de méfiance et d'hostilité, et une coopération internationale constructive serait retardée sinon rendue impossible. Leurs objectifs consistent également à préserver les derniers bastions du colonialisme et du racisme ainsi que l'exploitation néo-colonialiste.

50. Il y a donc assez de raisons d'être vigilant et de redoubler d'effort de façon à renforcer la détente politique et à l'étendre davantage encore. Dans cet effort, les Etats socialistes se sentent solidaires du mouvement des pays non alignés, qui jouent un rôle important dans la lutte pour la défense des intérêts vitaux des peuples; ils se sentent solidaires également de toutes les forces sociales qui, indépendamment des différences idéologiques, se sont engagées à défendre la paix. La puissance de ce mouvement des pays non alignés se manifeste dans les vagues de protestations toujours plus fortes qui s'élèvent contre les plans de mise au point et de production de nouvelles armes de destruction massive telles que la bombe à neutrons et le missile Cruise. Le mouvement pour la paix, le désarmement et le progrès social se renforce de jour en jour. Les Nations Unies peuvent et doivent s'en prévaloir. Elles doivent contribuer à transformer en mesures pratiques les initiatives et les propositions actuelles pour le renforcement de la sécurité internationale et pour le désarmement.

51. L'élargissement et le renforcement de la détente internationale sont à la fois importants et urgents. La proposition faite ici par l'Union soviétique et les documents qui y font suite [voir A/32/242] assureront, lorsqu'ils seront adoptés, le renforcement de la sécurité internationale et préserveront l'humanité de l'holocauste nucléaire. En outre, ils peuvent favoriser l'action de l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de ses propres tâches. C'est pourquoi nous plaidons passionnément et avec insistance pour l'adoption de ces propositions.

52. Nous vivons sans aucun doute une ère de transformations révolutionnaires profondes. Dans leur lutte difficile pour la paix et l'autodétermination, les peuples ne cessent de remporter des victoires. Quel meilleur témoignage en avons-nous que la victoire des peuples héroïques du Viet Nam et du Laos, victoire qui, en vérité, a une importance historique.

53. L'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République socialiste du Viet Nam a été un hommage éclatant rendu à la face du monde à une lutte de plusieurs décennies contre l'agression et l'oppression impérialistes et pour la libération nationale et sociale. Cette admission est pleinement conforme aux désirs et aux aspirations de tous les peuples et de tous les Etats épris de paix. De concert avec les pays frères socialistes, la République démocratique allemande a toujours soutenu la cause du Viet Nam. Nous félicitons la République socialiste du Viet Nam de son appartenance à l'Organisation mondiale et nous sommes fermement convaincus qu'elle apportera une contribution

importante à l'accomplissement des tâches de l'Organisation des Nations Unies.

54. Sur le continent africain, le peuple de Djibouti a accédé à l'indépendance cette année. Nous souhaitons la bienvenue à la République de Djibouti en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies et nous lui adressons nos vœux les plus chaleureux de succès.

55. L'admission de ces deux Etats à l'Organisation mondiale est un témoignage de plus des immenses transformations qui ont façonné la structure de notre planète. Le point de départ a été la grande révolution socialiste d'octobre dont le soixantième anniversaire coïncide avec la présente session. Les idées et les objectifs que cette révolution a proclamés sont devenus une réalité. L'Union des Républiques socialistes soviétiques est un exemple vivant de la réalisation conséquente de l'autodétermination nationale et sociale en tant que condition essentielle des droits fondamentaux de l'homme. L'Union soviétique s'est toujours avérée un allié sûr des peuples qui luttent contre l'agression et l'oppression impérialistes. On n'oubliera jamais son rôle décisif dans la victoire sur le fascisme. La République démocratique allemande est très étroitement liée à la patrie de Lénine et, à l'occasion de cet anniversaire, elle adresse ses meilleurs vœux au peuple soviétique pour l'édification du communisme.

56. Les principes de coexistence pacifique conçus par Lénine sont aujourd'hui des normes généralement reconnues du droit international. Cela est également évident dans les efforts visant à consolider la sécurité en Europe, qui se sont reflétés dans une série de traités européens et dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe⁷. En tant que programme à long terme pour la sécurité et la coopération européennes, l'Acte final donne un nouvel élan à la détente. Pour jouer son rôle sans entraves et au profit de tous les peuples, toutes les parties doivent être prêtes à appliquer l'Acte final dans son ensemble. Les tentatives de sélectionner et de laisser de côté ses principes de base sont en contradiction avec ses objectifs obligatoires. Nous répétons ici ce que la République démocratique allemande a souligné à Helsinki, à savoir que la sécurité est et restera la condition essentielle de la coopération. La République démocratique allemande estime que la tâche principale des participants à la prochaine réunion à Belgrade des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe consiste à mettre en oeuvre les accords d'Helsinki.

57. Pour donner vie à l'Acte final, il faut mettre au point des accords bilatéraux et régionaux. Mais il est tout aussi important de respecter scrupuleusement les traités internationaux déjà conclus. Jamais auparavant le principe *pacta sunt servanda* n'a eu une place aussi grande dans la réalité internationale et une importance pratique aussi grande pour le maintien de la paix.

58. Malheureusement, nous assistons à des tentatives toujours plus nombreuses de ne pas respecter certains engagements qui ont été pris, mais les traités doivent être respectés. Cela s'applique également au Traité sur les principes des relations entre la République démocratique

⁷ Signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

allemande et la République fédérale d'Allemagne⁸, ainsi qu'à l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest⁹. Malgré les dispositions très claires de ces instruments, on s'est efforcé de nouveau en vain, dans ce forum également, d'élaborer des conceptions peu réalistes, défavorables à la paix. Il faut donc réaffirmer ce qui suit.

59. L'une des réalités irréfutables en Europe, qui existe maintenant depuis 30 ans, est la présence de deux Etats allemands souverains, indépendants l'un de l'autre, la République démocratique allemande socialiste et la République fédérale d'Allemagne capitaliste. Parmi les réalités consacrées par un traité, il y a le fait que Berlin-Ouest ne fait pas partie de la République fédérale d'Allemagne et ne peut pas être gouverné par elle. Conformément aux traités européens et à l'Acte final d'Helsinki, les conséquences politiques et de droit international doivent être tirées partout.

60. Le peuple de la République démocratique allemande, dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, a irrévocablement opté pour le socialisme. Notre Etat fait partie intégrante de la communauté socialiste. Les tentatives visant à faire fi de cette réalité compromettent la paix et la sécurité en Europe. Les peuples ne le toléreront pas. Les relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne peuvent et doivent servir la paix et la sécurité des peuples. Pour cette raison, elles doivent donc être basées exclusivement sur les principes de la coexistence pacifique. Comme chacun peut s'en rendre compte, le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale est de rigueur, de même que la non-ingérence dans les affaires intérieures. Pour développer les relations, il faut donc respecter la lettre et l'esprit des traités internationaux existants.

61. La République démocratique allemande réaffirme son point de vue que, pour rendre la détente durable et irréversible, il faut l'étendre à toutes les régions du monde. Nous estimons que c'est là l'objectif fondamental de l'initiative prise par l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales¹⁰.

62. Il est important de noter que ce projet répond à deux exigences fondamentales de la détente politique dans leur interaction. Il lie la renonciation à l'emploi de la force à une interdiction générale du recours à tous types d'armes et engage tous les Etats à mener à bien le désarmement. On développerait ainsi le principe du non-recours à la force déjà consacré dans la Charte des Nations Unies. Affirmer que ce principe serait affaibli ou mis en doute par un traité serait renverser la situation. La réaction affirmative continue, suscitée par cette proposition, nous confirme dans notre conviction qu'il faut maintenant aborder les négociations du texte du traité.

⁸ Signé à Berlin le 21 décembre 1972.

⁹ Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

¹⁰ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes*, point 124 de l'ordre du jour, document A/31/243.

63. Les Etats parties au Traité de Varsovie, dans leur déclaration du 26 novembre 1976¹¹, ont réaffirmé que la cessation de la course aux armements et le désarmement, en premier lieu dans le domaine nucléaire, ainsi que l'élimination du danger d'une guerre mondiale, constituent la tâche la plus importante et la plus urgente de l'heure actuelle. La raison politique et les engagements de droit, ainsi que des considérations humanitaires, font qu'il est nécessaire de s'opposer à l'accumulation des moyens qui ont pour but la destruction de l'homme.

64. Le fait que ces exigences sont pleinement justifiées est corroboré par les nouvelles alarmantes sur la mise au point et la production intensive de nouvelles armes de destruction massive. Les Etats socialistes aspirent constamment à un désarmement général et complet. Ils ont présenté un programme complet qui prévoit à cette fin des mesures réalistes. Bien sûr, d'autres propositions constructives seront également examinées. Le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, à l'occasion de la signature du nouvel Appel à la paix, de Stockholm, a déclaré :

“Nous sommes en faveur de mesures effectives qui visent à la limitation des armements et au désarmement, fondées sur le principe d'une sécurité non affaiblie. Nous préconisons fermement que la détente politique soit complétée par la détente militaire. Les nombreux problèmes devant lesquels se trouve l'humanité aujourd'hui et devant lesquels elle se trouvera demain pourraient être résolus plus facilement et plus rapidement si les immenses ressources affectées à l'heure actuelle aux armements étaient utilisées à des fins pacifiques.”

65. L'année 1979 doit être l'Année internationale de l'enfant, ce qui nous conduit à faire la comparaison suivante. Toutes les deux minutes, on dépense aujourd'hui dans le monde environ 1,4 million de dollars à des fins militaires. Selon les calculs de l'OMS, pareille somme suffirait pour immuniser 700 000 enfants contre différentes maladies infectieuses. On pourrait, de cette façon, réduire la mortalité infantile qui a atteint un degré alarmant dans de nombreuses parties du monde. Mais la course aux armements continue à absorber d'immenses ressources matérielles et intellectuelles qui sont nécessaires pour résoudre ce problème et d'autres problèmes économiques et sociaux. La mise au point et l'accumulation des moyens de guerre progressent beaucoup plus vite que les négociations sur leur limitation et leur interdiction. Il est donc impérieux de mener plus rapidement ces négociations.

66. La session extraordinaire sur le désarmement, que doit tenir l'Assemblée générale dans quelques mois, devrait aboutir à un accord sur un programme commun de désarmement. Ce serait là une contribution encourageante pour tous en vue de la préparation de la Conférence mondiale du désarmement.

67. Les négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements stratégiques sont extrêmement importantes

¹¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976*, document S/12255, annexe I.

pour le désarmement nucléaire. La République démocratique allemande se félicite des efforts inlassables déployés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue de parvenir à un accord sur ce point.

68. L'élimination des armes nucléaires est une tâche à la fois complexe et urgente. Elle serait encore plus compliquée si le nombre des Etats dotés d'armes nucléaires s'accroissait. Il est donc absolument nécessaire de renforcer le régime de la non-prolifération des armes nucléaires.

69. La République démocratique allemande estime que des mesures préventives contre la mise au point et la fabrication de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive sont urgentes et indispensables. De plus grands efforts s'imposent également pour parvenir enfin à une interdiction totale des essais d'armes nucléaires et d'armes chimiques.

70. Nous nous réjouissons des efforts faits par l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni en vue de suspendre pendant un certain temps les essais nucléaires souterrains. Il est significatif que l'Union soviétique soit prête à le faire avec les partenaires mentionnés avant même que les autres puissances nucléaires n'adhèrent au traité envisagé.

71. Nous espérons aussi que des progrès se dégageront lors des négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale. Les Etats socialistes ont, dès le début, présenté des propositions concrètes. Il ne fait pas de doute que la proposition que les Etats parties au Traité de Varsovie ont présentée aux autres Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en vue de conclure un traité interdisant d'utiliser en premier les armes nucléaires contre un autre Etat mérite une grande attention. L'acceptation de cette proposition renforcerait la confiance entre les Etats.

72. La situation au Moyen-Orient est toujours explosive; cependant, les décisions du Conseil de sécurité continuent d'être ignorées. Or, leur mise en oeuvre est une condition préalable essentielle à une solution politique d'ensemble des problèmes de la région. Nous estimons que la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, est l'instance compétente à cette fin. La participation, sur un pied d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine est, en fait, naturelle. On ne saurait négliger les droits des peuples arabes. Pour parler franchement, on doit dire que le règlement du conflit du Moyen-Orient exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967. Les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, doivent être sauvegardés. Enfin, les droits de tous les Etats de la région à une existence indépendante, à la sécurité et au développement doivent être reconnus.

73. Les efforts en vue de régler le conflit de Chypre sur la base de la souveraineté, de l'indépendance, du non-alignement et de l'intégrité territoriale doivent être renforcés. La convocation d'une conférence sur Chypre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies est plus urgente que jamais.

74. La République démocratique allemande est solidaire des demandes légitimes de la République populaire démocratique de Corée pour une solution pacifique du problème coréen, dont la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trentième session [*résolution 3390 (XXX)*] établit la base. Toutes les troupes étrangères, y compris leurs armements, doivent être retirées de la Corée du Sud.

75. La Charte des Nations Unies reflète l'aspiration des peuples à la paix, à la sécurité et à l'indépendance. Cet instrument a fait ses preuves et tous les jours il confirme sa validité. On ne peut le mettre en doute. L'efficacité de l'Organisation mondiale ne peut être accrue que si tous les Etats respectent les obligations que leur fixe la Charte des Nations Unies.

76. Nous sommes inquiets de la situation en Afrique australe. Les racistes recourent à des méthodes toujours plus brutales pour briser la volonté des peuples opprimés de gagner leur liberté. Grâce à une aide extérieure, ils développent leurs armements et menacent même de fabriquer des bombes atomiques. Ils engagent des mercenaires et attaquent des Etats africains libres. Cela est extrêmement dangereux et constitue une provocation.

77. Le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie et il est de connivence avec la Rhodésie du Sud. Certains veulent sauver ce régime pour maintenir là-bas leur influence. En demandant une solution pacifique, ils essaient de leurrer les peuples. Mais, est-il possible d'arriver à une solution pacifique lorsqu'on fournit des armes aux racistes pour leur permettre de se livrer au terrorisme et de commettre des agressions? Et que faut-il penser de ceux qui leur permettent d'acquérir des armes atomiques tout en refusant aux mouvements de libération nationale le droit de défendre les intérêts de leurs peuples?

78. Les peuples de l'Afrique australe ont, comme tous les autres, le droit de disposer de leur propre destin et de choisir librement leur système social. Toute solution pacifique doit nécessairement commencer par des mesures obligeant les agresseurs et les terroristes à déposer les armes et isolant les racistes.

79. Il est donc nécessaire que les Nations Unies prennent des mesures efficaces pour imposer un embargo sur les livraisons d'armes, pour faire cesser toute collaboration avec l'Afrique du Sud et pour renforcer les sanctions contre la Rhodésie du Sud.

80. La résurgence de la lutte de libération nationale, qui se voit renforcée par une solidarité internationale constamment croissante, nous apporte la conviction que la cause des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud sera victorieuse. La République démocratique allemande s'engage à continuer à appuyer cette lutte au mieux de ses possibilités.

81. La République démocratique allemande est en faveur de relations économiques internationales fondées sur l'égalité des droits et les bénéfices mutuels. C'est pourquoi nous voulons de nouveau attirer l'attention sur le programme présenté par les Etats socialistes à la quatrième session de la CNUCED¹².

82. La République démocratique allemande est en faveur de relations économiques internationales fondées sur l'égalité des droits et les bénéfices mutuels. C'est pourquoi nous voulons de nouveau attirer l'attention sur le programme présenté par les Etats socialistes à la quatrième session de la CNUCED¹².

¹² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe VIII, sect. F.

82. Par des accords entre gouvernements et grâce à des relations commerciales, scientifiques et techniques avec les pays en développement, ainsi qu'à d'autres mesures également qu'elle applique scrupuleusement dans la lettre et dans l'esprit, la République démocratique allemande appuie le progrès économique et social de ces Etats. Les tensions que connaît l'économie mondiale par suite de la crise capitaliste n'ont pu affecter ces relations. Ainsi, le nouveau type de coopération entre Etats a prouvé sa viabilité. Il est libéré de l'exploitation néo-colonialiste et de la discrimination. Les responsables de la situation économique difficile de nombreux pays en développement sont ceux qui avaient l'habitude de retirer d'immenses profits des pays sous le joug colonial et qui, aujourd'hui, font porter le fardeau de la crise qu'ils connaissent par les Etats nouvellement libérés. Aucun homme honnête ne peut accepter les tentatives faites pour saper les décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

83. La République démocratique allemande se range aux côtés des pays en développement et se déclare opposée à toute sorte d'exploitation néo-colonialiste.

84. Les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris, démontrent que les problèmes économiques internationaux qui touchent aux intérêts de tous les peuples devraient être négociés à l'Organisation des Nations Unies. La coopération de tous les Etats dans la restructuration démocratique des relations économiques est une nécessité conforme à la Charte de l'Organisation mondiale. Il en est de même pour la coopération technique.

85. L'aspiration des peuples à la paix, à la sécurité et à la libération de toutes les formes d'oppression, cela signifie la lutte pour l'exercice des droits de l'homme. Ces droits sont gravement et brutalement violés par des guerres d'agression et par le terrorisme fasciste, raciste et colonialiste.

86. L'Organisation des Nations Unies s'est consacrée à l'élimination des violations flagrantes et massives des droits de l'homme. Cela est conforme à la fois à sa tâche principale et à sa compétence. Cette session de l'Assemblée générale ne peut pas non plus permettre qu'un manteau de silence soit jeté sur le terrorisme fasciste au Chili. Elle doit plutôt aider à faire cesser ces pratiques dans ce pays. Avec la même détermination, nous devons nous élever contre les violations des droits de l'homme en Afrique australe et dans les territoires occupés par Israël.

87. Les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme qui sont entrés en vigueur l'année dernière apportent une base importante pour la coopération des Etats sur ce que l'on appelle les droits de l'homme individuels. Dans ce contexte, on peut souligner que toute tentative pour utiliser à tort cette question pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats non seulement est contraire à la Charte des Nations Unies, mais aussi pèse lourdement sur les relations entre Etats. Ceux qui mènent, sous le drapeau des droits de l'homme, une campagne de calomnie contre d'autres Etats feraient bien de se pencher sur l'application des droits de l'homme dans leurs propres pays.

88. Il y a quelques jours, le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, déclarait :

“Si, dans le monde d'aujourd'hui, une force politique a le droit de parler de la lutte pour les droits de l'homme, c'est bien avant tout le mouvement de la classe ouvrière révolutionnaire. Et si, dans le monde d'aujourd'hui, un système politique peut proclamer qu'il a donné effet aux droits de l'homme, c'est bien le système socialiste mondial.”

89. Le socialisme, qui a aboli l'exploitation de l'homme par l'homme, assure le droit de vivre dans la dignité humaine; il assure l'exercice du droit au travail, et, par là, à l'éducation et aux loisirs, ainsi qu'à des services médicaux très larges et à des soins pour les personnes âgées; il permet aux femmes de jouir de l'égalité de droits avec les hommes et traite tous les êtres humains de la même façon, sans distinction de race ou de couleur. C'est le système qui assure un avenir de paix et de sécurité sociale, où chacun peut développer ses capacités au bénéfice de la société et contribuer sur un pied d'égalité aux affaires internationales de sa communauté. Cela est évident dans la vie quotidienne.

90. Les Etats socialistes accordent à leurs citoyens tous les droits et toutes les occasions de se développer individuellement, toutes choses dont ne peuvent que rêver des millions de chômeurs, de femmes sans égalité de droits ou de jeunes sans formation dans des pays qui aiment à se poser en modèles.

91. Des statistiques fournissent des renseignements nombreux sur les endroits où des millions de gens sont privés de ces droits fondamentaux.

92. Cette assemblée générale a devant elle de grandes tâches à accomplir. Elle ne pourra y parvenir que si la coopération et la compréhension prévalent. La République démocratique allemande fera tous ses efforts pour assurer que la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies soit couronnée de succès, et ce, dans l'intérêt du renforcement de la paix mondiale et d'une coopération mutuellement profitable entre les peuples.

93. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer mon intervention en vous présentant, M. Mojsov, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement la République socialiste du Viet Nam, qui a apporté une importante contribution à la cause anti-impérialiste des peuples du monde, ainsi que la République de Djibouti, qui a conquis son indépendance au terme d'une longue lutte, d'avoir été admis comme Membres de l'Organisation des Nations Unies, et je souhaite sincèrement à ces deux pays d'obtenir sans cesse de nouveaux succès dans leur marche en avant.

94. La délégation de la République populaire de Chine est venue assister à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies peu après la tenue victorieuse du onzième Congrès national du parti communiste chinois. A l'heure actuelle, notre pays se trouve à un moment historique

important : il s'agit de continuer l'oeuvre révolutionnaire de nos prédécesseurs et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Qu'il me soit permis tout d'abord d'évoquer ici la situation en Chine.

95. L'année 1976 a été pour notre pays une année hors du commun, où nous avons perdu notre grand dirigeant et éducateur, le président Mao Tsétoung, ainsi que ses proches compagnons d'armes longtemps éprouvés, le premier ministre Chou En-lai et le président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, Chu Teh, auxquels nous portons respect et affection. Leur disparition a été une perte incommensurable pour notre parti et notre Etat, et le peuple tout entier a été plongé dans une douleur extrême. Et, au cours de cette même année, nous avons en outre subi de graves calamités naturelles, dont des tremblements de terre. Alors que le peuple chinois se trouvait confronté à des difficultés énormes, la clique contre-révolutionnaire "des quatre" — Wang Hung-wen, Chang Chun-chiao, Chiang Ching et Yao Wen-yan — a intensifié frénétiquement ses menées conspiratrices dans l'illusoire ambition d'usurper le pouvoir suprême du parti et de l'Etat. De lourds nuages assombrissaient alors le ciel de la Chine. Le peuple chinois était inquiet pour le destin du parti et de l'Etat, et il se montrait préoccupé par la question de savoir si nous pourrions continuer de progresser suivant l'orientation indiquée par le président Mao. Nos amis étrangers étaient aussi inquiets à notre sujet. En revanche, une poignée d'ennemis, en Chine comme à l'étranger, se réjouissaient de nos difficultés et se berçaient de l'illusion que notre pays sombrerait désormais dans le chaos et la division, et que la ligne et la politique révolutionnaires définies par le président Mao ne seraient plus appliquées. Le président Mao, de son vivant, s'était déjà aperçu du problème de la "bande des quatre". Il avait mené contre elle une lutte toujours renouvelée et, pour l'empêcher de s'emparer du pouvoir du parti et de l'Etat, avait choisi lui-même le président Hua Kuo-feng comme son successeur. Après son décès, au moment critique où la "bande des quatre" profitait de l'occasion pour tenter le coup, le Comité central du parti, ayant à sa tête le président Hua, fidèle à la volonté du président Mao et conformément à ses directives et à ses importantes décisions, a écrasé net cette cabale, évitant ainsi à notre pays une grande effusion de sang et une grave régression. Le parti communiste chinois et le peuple de Chine, longuement aguerris, sont sortis vainqueurs de cette rude épreuve et ont remporté une grandiose victoire. Notre peuple était en liesse et nos amis étrangers eux aussi ont éprouvé de la joie pour nous.

96. A présent, une excellente situation règne en Chine. Nous nous sommes donné de nouveau un dirigeant clairvoyant en la personne du président Hua Kuo-feng. Notre parti est plus cohérent, plus uni et plus ferme que jamais. La démocratie populaire rayonne largement en Chine. L'enthousiasme de notre peuple pour le socialisme est plus ardent que jamais, et la dictature du prolétariat encore plus solide. Le mouvement de masse pour dénoncer et critiquer la "bande des quatre" a permis à la production industrielle et agricole de se relever et de se développer rapidement. Un nouveau bond en avant se dessine dans notre économie nationale.

97. Le onzième Congrès national du parti communiste chinois marque d'un grand jalon l'histoire de notre parti; il

est d'une importante signification historique et aura une influence profonde et durable. Il a souligné avec force que le drapeau du président Mao est le drapeau victorieux de la révolution du peuple chinois. Le peuple chinois est déterminé à s'unir étroitement autour du Comité central du parti avec, à sa tête, le président Hua, à lever toujours haut le grand drapeau du président Mao, à rester fidèle à sa théorie de la continuation de la révolution sous la dictature du prolétariat et à appliquer sans défaillance sa ligne révolutionnaire dans le travail à l'intérieur du pays comme dans les affaires extérieures. Nous sommes résolus à lutter assidûment pour mettre à exécution cette politique d'importance stratégique consistant à axer tout le travail sur la lutte de classes pour que l'ordre règne dans le pays, et transformer la Chine, avant la fin du siècle, en un Etat socialiste puissant et moderne, afin d'apporter une plus grande contribution à l'humanité. Nous sommes confiants de pouvoir surmonter tous les obstacles et difficultés dans notre marche en avant. Notre cause est juste. Notre ligne est juste. Notre but doit être atteint. Il ne fait pas de doute que notre but sera atteint.

98. Nous sommes heureux de constater que la situation internationale est également excellente. Les diverses contradictions fondamentales du monde s'exacerbent davantage, et les facteurs de la révolution continuent à augmenter. Les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la libération, et les peuples veulent la révolution; c'est d'ores et déjà devenu un courant irrésistible de l'histoire. Un front uni international contre l'hégémonisme, contre la politique d'agression et de guerre des superpuissances se développe sur une vaste échelle.

99. L'année écoulée a vu progresser continuellement la lutte révolutionnaire du prolétariat international, la lutte libératrice des peuples et des nations opprimés, ainsi que les mouvements révolutionnaires de masse de nombreux pays. La lutte du peuple coréen pour la réunification indépendante et pacifique de la patrie a gagné à elle encore plus de gens. Les peuples du Kampuchea démocratique, de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao, après avoir remporté de grandioses victoires dans la guerre de résistance à l'agression américaine pour le salut national, oeuvrent de toute leur énergie à consolider les acquis victorieux et à édifier leurs pays respectifs. Les peuples du Sud-Est asiatique et ceux d'Asie méridionale, s'en tenant au principe de l'indépendance et de la souveraineté, ont déjoué coup sur coup les complots d'intervention, de mainmise et d'expansion des superpuissances. Le "système de sécurité collective en Asie", qu'une superpuissance a colporté à grands cris, s'est heurté à une résistance systématique et à une opposition générale des pays asiatiques. La lutte menée par les peuples des pays arabes et de Palestine contre le sionisme israélien et l'hégémonisme de superpuissance s'est développée en profondeur. Les peuples d'Afrique australe ont imprimé un nouvel essor à leurs combats contre le colonialisme et le racisme. La lutte du peuple panaméen pour le recouvrement du canal de Panama, qui a bénéficié de la solidarité des autres peuples latino-américains, a enregistré un résultat important. Les peuples des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Océanie ont arraché une série de nouvelles victoires dans leur lutte pour la conquête et le maintien de l'indépendance nationale et la défense de la souveraineté

d'Etat. Les nombreux pays en développement ont mené une lutte inflexible contre les superpuissances pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la préservation de leurs droits et intérêts économiques nationaux, ainsi que de leurs droits sur les mers. Dans la lutte anti-impérialiste, anticolonialiste et anti-hégémoniste, les pays et peuples du tiers monde se sont accordés mutuellement soutien, encouragement, solidarité et coopération, et ont joué un rôle croissant en tant que force principale. Face à la menace toujours accrue des superpuissances, les pays du second monde, en Europe occidentale et dans d'autres régions, ont eu une tendance accentuée à s'unir contre l'hégémonisme. Le mouvement de masse déclenché par le peuple japonais pour récupérer les quatre îles septentrionales a balayé tout le pays. Se plaçant à l'opposé des peuples du monde, les deux superpuissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis, assaillies de difficultés tant intérieures qu'extérieures, et en proie à des crises multiples, connaissent des jours de plus en plus difficiles. En particulier, le social-impérialisme a révélé davantage son visage d'agresseur et d'expansionniste et a essuyé l'un après l'autre des coups cinglants. La situation internationale, dans son ensemble, continue d'évoluer à l'avantage des peuples du monde et au désavantage des superpuissances.

100. La situation au Moyen-Orient est un problème qui retient l'attention du monde entier. Durant l'année passée, les peuples des pays arabes et de Palestine ont allié plus étroitement la lutte contre le sionisme et celle contre l'hégémonie de superpuissance. Le social-impérialisme a vu ses manoeuvres ignobles de contrôle et de trahison, dissimulées sous une aide factice, combattues par un nombre croissant de pays et peuples arabes.

101. Le Gouvernement et le peuple égyptiens ont tenu ferme devant le chantage politique et la pression économique du social-impérialisme, sauvegardant ainsi la souveraineté d'Etat et la dignité nationale. En octobre dernier, la huitième réunion des souverains et présidents de la Ligue arabe, tenue au Caire les 25 et 26 octobre 1976, est parvenue à un accord sur la cessation de la guerre civile au Liban et le renforcement de la solidarité arabe, déjouant une fois de plus la tentative des superpuissances de semer la zizanie et la division dans les rangs arabes. Actuellement, les superpuissances prêchent à qui mieux mieux une solution globale du problème du Moyen-Orient, mais en fait elles cherchent toujours à y entretenir une situation de "ni guerre ni paix", marquée par des bouleversements. Elles craignent que n'apparaissent un monde arabe puissant et uni, un Moyen-Orient stable et prospère. Pour répondre à leurs besoins respectifs sur le plan de la stratégie globale, elles s'emploient l'une comme l'autre à contrôler le Moyen-Orient. Par des méthodes et moyens différents, toutes deux épaulent et encouragent les sionistes israéliens, et exercent en même temps toutes sortes de pressions sur les pays arabes et le peuple palestinien. Voilà qui explique pourquoi les sionistes israéliens se montrent si obstinés et si arrogants. La situation au Moyen-Orient, qui porte en germe de nouveaux conflits militaires, demeurera tendue et complexe. Cependant, personne ne saurait ébranler la ferme volonté qu'ont les peuples des pays arabes et de Palestine de récupérer leurs territoires sacrés et de rétablir leurs droits nationaux. Avec le soutien des peuples du monde entier, les peuples des pays arabes et de Palestine conduiront leur juste lutte à la victoire finale.

102. L'évolution de la situation en Afrique s'avère particulièrement encourageante. Le grand peuple africain n'a cessé d'arracher de nouvelles victoires dans sa lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme et l'hégémonisme. Le Gouvernement et le peuple soudanais ont brisé le complot de subversion tramé par le social-impérialisme et expulsé ses experts militaires, assénant par là un coup dur à ses visées d'agression et d'expansion. Le peuple zaïrois, étroitement uni devant l'ennemi et fort de l'appui des peuples africains frères, a mis en échec l'invasion des mercenaires, fomentée par le social-impérialisme, défendant ainsi l'indépendance et l'intégrité territoriale de son pays. Cette victoire a considérablement rehaussé le moral des peuples africains et a rabattu l'arrogance de l'agresseur; elle constitue pour les peuples africains un bel exemple de soutien mutuel et de résistance conjoints contre l'agression de la superpuissance. En Afrique australe, les peuples zimbabwéen et namibien ont poursuivi, dans des conditions difficiles et complexes, une lutte armée persévérante contre le racisme, pour la libération nationale. Le peuple azanien, au mépris d'une répression cruelle, s'est opposé résolument à l'*apartheid*, et le mouvement de masse a déferlé vague après vague. Partout sur le continent africain a retenti la voix en faveur du soutien aux frères de l'Afrique australe. Leur lutte héroïque a bénéficié également de la solidarité des peuples du monde entier. Les régimes réactionnaires de Vorster et de Smith, déjà aux abois, se trouvent dans un isolement extrême.

103. Instruits par leur lutte de longue haleine, les pays et peuples africains deviennent de plus en plus conscients de l'importance qu'il y a à s'unir contre l'ennemi. Malgré l'existence de tels ou tels différends entre les pays africains, face à l'ennemi féroce ils recherchent un terrain d'entente sur les points majeurs, en laissant de côté les divergences sur les points mineurs, et dirigent le fer de lance de leur lutte principalement contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme, en particulier contre l'hégémonisme de superpuissance. Cela a été et continuera d'être la garantie importante que les peuples africains remporteront victoire sur victoire. La première conférence au sommet afro-arabe¹³ et la quatorzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine¹⁴ ont mis l'accent sur l'entraide et la coopération et sur l'opposition à l'intervention étrangère. C'est un signe important que 61 pays africains et arabes, forts de plus de 400 millions d'hommes, ont resserré leurs rangs dans la lutte commune contre l'ennemi. C'est là une contribution positive non seulement à la lutte anti-impérialiste, anticolonialiste et anti-hégémoniste des peuples africains et arabes, mais aussi à celle de l'ensemble du tiers monde.

104. La lutte des peuples africains sera encore longue et ardue. Le colonialisme et le racisme se débattent toujours désespérément. Ce qui est plus grave, c'est que les deux superpuissances, l'une comme l'autre, s'ingèrent avec un zèle redoublé dans les affaires africaines. L'Afrique occupe une position d'importance stratégique et abonde en ressources naturelles. Les superpuissances considèrent toutes deux le contrôle de l'Afrique par elles comme une

13 Première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes, tenue au Caire du 7 au 9 mars 1977. Voir document A/32/61.

14 Tenue à Libreville du 23 juin au 3 juillet 1977. Voir document A/32/310, annexe II.

composante importante de leur stratégie globale visant à conquérir l'Europe et à s'assurer l'hégémonie mondiale. Leur rivalité en Afrique est toujours plus acharnée. Une superpuissance s'évertue à y maintenir et y étendre ses intérêts acquis et son influence. Elle s'obstine à appuyer, en Afrique australe, les forces colonialistes et racistes et à saboter la lutte libératrice des peuples de cette région. L'autre superpuissance, arborant l'enseigne de la lutte anti-impérialiste et anticolonialiste et du soutien aux mouvements de libération nationale pour mystifier l'opinion publique, intensifie ses activités d'infiltration et d'expansion en Afrique. Mettant à profit certaines divergences entre des pays africains et entre des organisations de libération, et tirant parti de certains problèmes légués par la domination colonialiste, elle a semé la discorde et soulevé un vent néfaste en vue de pêcher en eau trouble. A l'égard des Etats africains qui ont osé résister et s'opposer à ses agissements despotiques, cette superpuissance n'a reculé devant rien; elle a recouru ostensiblement à la subversion et à l'ingérence effrontée et sans scrupules, voire au recrutement des mercenaires pour les y dépêcher et perpétrer une invasion militaire flagrante, faisant peser ainsi une grave menace sur la sécurité et l'indépendance de ces pays. Nombre de pays africains sont inquiets quant à la question de savoir si les événements intervenus hier en Angola et au Zaïre ne se renouvelleront pas demain chez eux. Les faits sont éloquents; ils démontrent que la rivalité des superpuissances est la cause principale des bouleversements et de l'absence de tranquillité en Afrique, et que la superpuissance qui prétend être l'"alliée naturelle" des peuples africains est devenue leur ennemi le plus sournois et le plus féroce. Les pays et peuples africains se trouvent effectivement en présence d'une tâche sérieuse, celle de "se garder de laisser le tigre entrer par la porte de derrière tout en refoulant le loup par la porte de devant". Cependant, l'Afrique a connu d'énormes changements et les grands peuples africains sont debout; ils ne sauraient jamais tolérer que les forces d'agression extérieures, d'où qu'elles viennent, les soumettent de nouveau à une autorité tyrannique. Nous avons la ferme conviction que les peuples africains, s'ils persèverent dans la lutte solidaire et combattent en commun l'ennemi, seront à même de faire échec à tous les complots des superpuissances, de détruire les derniers bastions du colonialisme et du racisme en Afrique, et d'acquiescer l'indépendance complète et la libération totale de toute l'Afrique.

105. Une question qui, aujourd'hui, préoccupe les peuples du monde et leur donne matière à réflexion est de savoir si, en fin de compte, la situation mondiale est caractérisée par la détente ou par la tension; si le danger de la guerre a diminué ou augmenté. Une superpuissance a proclamé que la menace de la guerre a déjà "grandement diminué". C'est purement et simplement une rhétorique mensongère. La réalité inexorable est que la situation mondiale ne s'est pas détendue et que les facteurs de guerre ont grandi sensiblement. Les deux superpuissances accélèrent l'une et l'autre l'expansion des armements et les préparatifs de guerre afin de se disputer l'hégémonie. Elles portent leur rivalité dans tous les coins du globe et pratiquent en tous lieux l'agression et l'expansion. Chacune d'elles cherche à couper l'herbe sous le pied de l'autre pour l'affaiblir et à s'assurer la supériorité sur son adversaire. L'Europe constitue, sous l'angle stratégique, le point clef de la rivalité entre les deux superpuissances, du fait de l'importance qu'elle revêt sur les

plans politique, économique et stratégique. C'est là que les deux puissances hégémoniques se trouvent en état d'affrontement militaire intense. Les deux blocs militaires antagonistes ont augmenté sans relâche leurs effectifs et leurs armements, rajusté leurs dispositifs et opéré fréquemment des grandes manœuvres militaires. La machine de guerre dont disposent les deux superpuissances a atteint une envergure sans précédent. Les superpuissances sont les foyers d'une nouvelle guerre mondiale; c'est un fait incontestable qu'on ne saurait se dissimuler.

106. Il convient de noter en particulier que le social-impérialisme revêt un caractère plus dangereux encore. A l'heure actuelle, dans la rivalité des deux puissances hégémoniques, la situation générale est marquée par le fait que les Etats-Unis se trouvent sur la défensive, tandis que l'Union soviétique mène l'offensive. Le social-impérialisme a tout mis en oeuvre à des fins d'expansion intégrale des armements. Ses troupes conventionnelles ayant dépassé voici longtemps celles des Etats-Unis, il cherche maintenant, coûte que coûte, à acquiescer la supériorité dans les divers secteurs de l'armement nucléaire. Il développe grandement sa marine et ses flottes croisent sur tous les océans du globe. Il veut s'emparer de toute l'Europe, de toute l'Asie et de toute l'Afrique. Il n'entretient pas seulement ses positions lui permettant d'opérer une percée au centre de l'Europe, mais s'attache aussi à créer une situation favorable à l'encercllement de l'Europe par ses flancs sud et nord. Il accélère la spoliation des ressources stratégiques et le contrôle des positions d'importance stratégique en Afrique et au Moyen-Orient, dans l'intention de prendre, à l'est, le golfe Persique, de couper, à l'ouest, les importantes voies de communication stratégiques de l'océan Atlantique et de descendre, au sud, jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Les ambitions démesurées des nouveaux tsars vont beaucoup plus loin que celles des anciens tsars.

107. Si le social-impérialisme est devenu le foyer de guerre le plus dangereux, cela a sa source dans des raisons politiques et économiques profondes. Etant une grande puissance impérialiste tard venue, il est plus agressif et plus aventureux encore. Comme son potentiel économique est comparativement insuffisant, il ne peut, dans son expansion, que recourir davantage à la force militaire et à la menace de guerre. Etant donné son économie capitaliste monopoliste d'Etat centralisée au plus haut point et son régime politique de dictature fasciste, il lui est plus facile de militariser l'économie nationale et l'appareil d'Etat. Par ailleurs, en brandissant la bannière du "socialisme", il présente dans une certaine mesure un caractère trompeur. Il est donc plus dangereux encore.

108. Lénine a dit: "Ce qui est l'essence même de l'impérialisme, c'est la rivalité de plusieurs grandes puissances luttant pour l'hégémonie."

109. Et, pour sa part, le président Mao a indiqué:

"Les Etats-Unis ont des intérêts à protéger dans le monde, tandis que l'Union soviétique s'attache à pratiquer l'expansion. Cela ne saurait changer. A l'époque où existent les classes, la guerre est le phénomène de l'entre-deux-paix. La guerre est la continuation de la politique, c'est-à-dire la continuation de la paix. Et la paix, c'est la politique."

La rivalité que poursuivent les deux superpuissances avec tant d'acharnement aboutira un jour ou l'autre à une guerre mondiale, ce qui ne dépend pas de la volonté de l'homme.

110. De plus en plus nombreux sont ceux qui se rendent compte que les facteurs de guerre grandissent sensiblement et que le social-impérialisme est le foyer de guerre le plus dangereux. Ils se prononcent pour le renforcement de l'union, de la défense et des préparatifs en prévision d'une guerre. Toutefois, on ne doit pas perdre de vue qu'il y a encore une forte tendance à l'apaisement en Occident. Certains désirent jouir d'un moment de sécurité par des compromis et des concessions. Ils caressent l'illusion de contenir le social-impérialisme par la conclusion d'accords, l'octroi de prêts et l'élargissement des échanges économiques. Il y en a qui cherchent même à pousser vers l'est ce fléau afin de se protéger en sacrifiant les autres. L'expérience historique nous apprend qu'invariablement les agresseurs malmènent les mous et craignent les durs et qu'ils ont toujours un appétit insatiable. De même qu'élever un tigre ne peut, au bout du compte, qu'être préjudiciable, la politique d'apaisement ne fait qu'encourager l'agression et hâter l'arrivée de la guerre. Ceux qui suivent les pas de Neville Chamberlain vont au-devant de l'autodestruction. La leçon douloureuse de Munich est à retenir.

111. Dans les circonstances où les superpuissances intensifient leur rivalité et accélèrent l'expansion des armements et la préparation à la guerre et où le danger d'une guerre mondiale va croissant, il est compréhensible que l'on s'intéresse au problème du désarmement. Mais les superpuissances ont porté au pinacle le désarmement. Il est à noter surtout que la superpuissance qui psalmodie le plus bruyamment la "paix" a avancé chaque année telle ou telle proposition sur le désarmement; celui-ci serait, à ses yeux, un remède souverain propre à éliminer le danger de la guerre, à amener une paix durable et à délivrer le monde de la misère. Voilà autant de phraséologies fallacieuses. Puisque les superpuissances veulent pratiquer l'agression et l'expansion et s'assurer l'hégémonie mondiale, elles se livrent nécessairement à l'expansion des armements et à la préparation à la guerre. Elles ne sauraient jamais déposer leurs couteaux, ni fondre leurs épées pour en fabriquer des charrues. Cela fait déjà 16 ans que la Conférence du Comité du désarmement tient ses assises à Genève, mais elle n'a rien ôté aux superpuissances, ne fût-ce qu'un seul fusil. Les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques se poursuivent depuis huit ans, mais plus on négocie la limitation de ces armes, davantage on en a à sa disposition. Les négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale sont entrées dans leur quatrième année, mais les forces et les armements des superpuissances qui y sont implantées ne font que s'accroître, et on palabre même sur la quantité des effectifs que les Etats parties au Traité de Varsovie font stationner dans cette région, sans pouvoir tomber d'accord. Il est de notoriété publique qu'en claironnant à cor et à cri le désarmement et la paix, les superpuissances cherchent uniquement à dissimuler leur expansion des armements et leurs préparatifs de guerre. Elles spéculent sur l'aspiration des gens à la paix pour répandre des illusions et endormir les peuples, afin de créer des conditions favorables leur permettant de déclencher un jour la guerre et de réaliser leur ambition insensée de dominer le monde.

112. Pour ce qui est de la guerre mondiale, notre attitude est la suivante : *primo*, nous sommes contre, et, *secundo*, nous n'en avons pas peur. Les peuples du monde veulent la paix; le peuple chinois, lui aussi, souhaite une ambiance internationale de paix pour mener au mieux l'édification de son pays. Ce n'est pas le peuple chinois, pas plus que les peuples du monde qui veulent la guerre, mais les superpuissances. Certains affirment que la Chine, en soulignant à maintes reprises le danger d'une guerre mondiale, provoque une fausse alarme, qu'elle est belliqueuse et veut provoquer une guerre mondiale. C'est une diffamation perfide. Or, en fait, nous n'avons dit que la vérité, pour que les gens prennent garde et s'opposent au déclenchement par les superpuissances d'une nouvelle guerre mondiale. Et puis, quand nous disons que nous n'avons pas peur de la guerre, cela veut dire que nous l'aimons encore moins; la raison en est plutôt que la craindre ne nous mène nulle part. Les superpuissances s'obstinent à vouloir la guerre. A quoi la crainte peut-elle servir ? Au fond, les superpuissances ne sont pas si redoutables. En apparence, elles sont fortes comme de vrais tigres. Mais, comme l'a indiqué le président Mao :

"... considérés dans leur essence, du point de vue de l'avenir et sous l'angle stratégique, l'impérialisme et tous les réactionnaires doivent être tenus pour ce qu'ils sont : des tigres en papier¹⁵."

Le social-impérialisme est dévoré d'ambition. Cependant, il est impopulaire sur le plan politique et son économie se développe de façon disparate. Les contradictions qui opposent la clique dominante à la masse du peuple vont s'exacerbant et les nationalités opprimées au sein du pays manifestent un mécontentement croissant. Son système colonial de "communauté" est fort instable et la tendance centrifuge s'accroît toujours davantage. En se livrant partout à l'agression et à l'expansion, le social-impérialisme s'est fait l'ennemi de tous les peuples; cela comporte en soi sa défaite inéluctable. Tant que les peuples de tous les pays s'uniront pour se constituer en une puissante armée contre l'hégémonisme, redoubleront de vivance, se tiendront prêts et persisteront dans leur lutte, il leur sera possible de retarder l'arrivée de la guerre; et, au cas où celle-ci éclate, ils se trouveront dans une position favorable et ils pourront abolir la guerre injuste par une guerre juste contre l'agression et gagner une paix véritable. Optimistes révolutionnaires, nous avons la certitude que ce n'est pas la guerre qui éliminera l'humanité, mais l'humanité qui supprimera la guerre.

113. L'évolution de la situation internationale apporte la preuve que la théorie de la division en trois mondes, formulée par le président Mao en 1974, correspond à la réalité politique du monde contemporain, de même qu'aux intérêts fondamentaux des peuples de partout. En 1926, le président Mao avait déjà souligné :

"Quels sont nos ennemis et quels sont nos amis ? C'est là une question d'une importance primordiale pour la révolution¹⁶."

C'est en se fondant sur le développement des diverses contradictions fondamentales du monde et les changements

¹⁵ Voir *Citations du président Mao Tsé-toung*, Editions du Seuil, p. 48.

¹⁶ *Ibid.*, p. 13.

qu'elles ont connus, sur la division et le regroupement des différentes forces politiques, intervenus depuis les années 60, ainsi que sur la position politique et économique des divers pays dans l'arène internationale, et après les avoir examinés et étudiés pendant longtemps, que le président Mao avait mis au point la théorie sur la division en trois mondes. La grande signification de cette théorie réside en ceci : elle est une arme idéologique puissante pour les peuples du monde, indique clairement quelles sont les principales forces révolutionnaires, quels sont les principaux ennemis et quelles sont les formes intermédiaires susceptibles d'être ralliées et unies à notre époque dans la lutte sur le plan international. Cela permet ainsi aux peuples de tous les pays de mieux faire jouer tous les facteurs positifs, d'unir toutes les forces qui peuvent s'unir à eux et d'isoler au maximum et de combattre les principaux ennemis communs. A l'heure actuelle, les pays du tiers monde renforcent sans cesse leur solidarité et leur coopération; les pays du second monde tendent de plus en plus à s'unir contre l'hégémonisme, et le front uni international, ayant le tiers monde comme force principale contre l'hégémonisme des superpuissances, se développe en ampleur. Tout cela atteste la justesse de cette théorie du président Mao. De toute évidence, plus sera large le front uni international contre l'hégémonisme et plus seront isolées les superpuissances, plus la situation sera favorable à la lutte libératrice des peuples et nations opprimés, aussi bien qu'à la lutte des peuples de partout, notamment de ceux du tiers monde, pour la conquête et la sauvegarde de l'indépendance nationale, la défense de la souveraineté de l'Etat et le développement de l'économie nationale. D'autre part, toutes les victoires obtenues par les peuples de tous les pays dans leur lutte révolutionnaire contribuent à affaiblir les forces des superpuissances, à contrecarrer leurs visées agressives et expansionnistes, à perturber leurs plans et dispositifs de guerres et à retarder l'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale.

114. La théorie du président Mao sur la division en trois mondes est entièrement l'opposé des assertions des superpuissances sur les rapports internationaux. Une superpuissance prône qu'il n'existe aujourd'hui qu'un seul monde, le monde appelé "interdépendant". En réalité, les différentes parties du monde sont à la fois liées mutuellement et contradictoires entre elles. L'"interdépendance" que souligne cette superpuissance n'a rien à voir avec la demande des nombreux pays moyens et petits de développer entre Etats une coopération basée sur l'égalité. Cette superpuissance essaie par là d'escamoter les contradictions existant effectivement entre les exploités et les exploités, entre les oppresseurs et les opprimés, entre les agresseurs et les victimes de l'agression et, partant, de maintenir l'ancien ordre mondial et de réduire les autres pays à un état de "dépendance" vis-à-vis d'elle. L'autre superpuissance, au mépris du fait qu'il y a longtemps que le camp socialiste a cessé d'être et que le camp impérialiste est en pleine division, s'obstine à affirmer qu'à l'époque actuelle les deux camps subsistent toujours. Elle essaie encore plus d'effacer les contradictions aiguës qui l'opposent aux peuples de partout, notamment à ceux du tiers monde. En continuant d'arborer l'enseigne du "camp socialiste", elle cherche à camoufler son vrai visage de social-impérialisme, à appliquer au sein de sa "communauté" la théorie de la "souveraineté limitée" et la théorie de la "dictature internationale", à maintenir son système néo-colonial et, dans le même temps,

à duper les peuples et à pratiquer sa politique d'agression et d'expansion à l'échelle mondiale. Ces deux thèses, que les deux superpuissances ont avancées respectivement, comprennent dans leur essence un point commun. Elles veulent, l'une comme l'autre, que les peuples du monde n'établissent pas de distinction entre leurs ennemis, leurs amis et eux-mêmes, de sorte qu'elles puissent renforcer leurs positions respectives dans la rivalité tendant à l'hégémonie mondiale et miner la lutte anti-hégédoniste des peuples du monde.

115. Le concept stratégique du président Mao sur la division en trois mondes a mis à nu les absurdités répandues par les superpuissances et indiqué clairement quelle est l'orientation à suivre à cette époque dans la lutte sur le plan international. Et, avec le temps, ce brillant concept du président Mao se montrera d'une vitalité encore plus puissante.

116. La ligne et la politique révolutionnaires en matière d'affaires étrangères, définies en personne par le grand dirigeant et éducateur du peuple chinois, le président Mao Tsétoung, et appliquées de façon créatrice par le respecté et bien-aimé Premier Ministre, Chou En-lai, ont été, sont et seront toujours le principe directeur fondamental guidant notre pays dans ses affaires extérieures. Au onzième Congrès national du parti communiste chinois, le président Hua Kuo-feng a proclamé solennellement que nous porterons haut levé le grand drapeau du président Mao, resterons fidèles à l'internationalisme prolétarien et continuerons d'appliquer la ligne révolutionnaire du président Mao pour les affaires étrangères. Nous resserrerons notre unité avec les autres pays socialistes, avec le prolétariat et les peuples et nations opprimés du monde entier, renforcerons notre union avec les pays du tiers monde et nous unirons avec tous les pays victimes de l'agression, de l'intervention et de la menace de l'hégémonisme de superpuissance, pour former le front uni le plus large possible contre l'hégémonisme des deux superpuissances que sont l'Union soviétique et les Etats-Unis. Nous sommes disposés à nouer et à développer des relations avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Nous renforcerons notre unité avec tous les partis et groupements marxistes-léninistes authentiques du monde et mènerons jusqu'au bout la lutte contre le révisionnisme moderne ayant pour centre la clique des renégats révisionnistes soviétiques.

117. Nous sommes depuis toujours d'avis que tous les pays, grands ou petits, doivent se traiter d'égal à égal. Nous nous opposons fermement à ce que les grands pays malmènent les petits pays et que les pays forts oppriment les pays faibles. Les affaires d'un pays doivent être prises en main par son peuple lui-même; les affaires d'une région doivent l'être par les pays de cette région; et les affaires mondiales doivent l'être conjointement par les pays du monde.

118. La Chine est un pays socialiste. Elle et les autres pays du tiers monde ont connu le même sort dans le passé et se trouvent aujourd'hui confrontés aux tâches communes de combat. La Chine appartient au tiers monde. Nous nous tenons fermement aux côtés des pays en développement et des peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine ainsi que d'autres régions. Nous soutenons résolument ces pays dans

leur lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme, pour la conquête et la sauvegarde de l'indépendance nationale, la défense de la souveraineté de l'Etat et le développement de l'économie nationale. Etant une force importante, le mouvement des non-alignés se développe et gagne en puissance sans discontinuer et, de concert avec tous les autres pays du tiers monde, il joue un rôle de plus en plus grand dans les affaires internationales. Nous appuyons fermement les pays non alignés dans la poursuite d'une politique de non-alignement, d'indépendance, de paix et de neutralité, et nous les soutenons dans leur lutte contre toute agression et toute intervention extérieures.

119. Notre ferme soutien est acquis à la juste lutte du peuple coréen pour la réunification indépendante et pacifique de la patrie. Le Commandement des Nations Unies doit être dissous. Les forces armées américaines ainsi que leurs équipements doivent être retirés immédiatement et totalement de la Corée du Sud. La clique Chung Hee Park, de la Corée du Sud, doit cesser toutes ses activités provocatrices visant à créer la tension. Le problème coréen doit être résolu par le peuple coréen lui-même, sans aucune ingérence étrangère. Toute action destinée à retarder et obstruer la réunification de la Corée, à perpétuer sa division et à créer "deux Corées" va à l'encontre de l'aspiration du peuple coréen tout entier et ne sera pas tolérée. La résolution adoptée par la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réunification indépendante et pacifique de la Corée [résolution 3390 (XXX)] doit être scrupuleusement mise en application.

120. Nous apportons notre ferme appui à la juste lutte des peuples des pays arabes et de Palestine pour le recouvrement des territoires occupés et le rétablissement des droits nationaux. Nous combattons sans faillir la rivalité des deux superpuissances tendant à l'hégémonie au Moyen-Orient, et la politique d'agression pratiquée par Israël. Les actes de provocation que l'actuelle administration d'Israël a perpétrés en plantant des colonies de peuplement sur la rive occidentale du Jourdain, dans le dessein d'occuper définitivement des territoires arabes, doivent être condamnés avec sévérité. Nous réaffirmons que nous n'établirons jamais aucun rapport avec les sionistes israéliens.

121. Nous affirmons notre soutien résolu à la juste lutte des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Azanie contre le racisme blanc, pour l'indépendance et la libération nationales. Nous réaffirmons que nous n'établirons jamais aucun rapport avec les régimes racistes en Afrique du Sud et en Rhodésie.

122. Nous soutenons fermement la lutte des pays latino-américains pour le raffermissement de leur solidarité et de leur coopération, contre l'hégémonie des superpuissances. Nous appuyons avec fermeté le peuple panaméen dans sa lutte longue et héroïque pour le recouvrement du canal de Panama.

123. Nous assurons de notre soutien résolu les pays et les peuples du tiers monde dans leur lutte contre l'exploitation et le pillage perpétrés par l'impérialisme et le social-impérialisme, pour l'institution d'un nouvel ordre économique international et la préservation des droits et intérêts économiques nationaux. Les justes principes contenus dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre

économique international [résolution 3201 (S-VI)] et le Programme d'action [résolution 3202 (S-VI)], adoptés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, doivent être mis à exécution. Nous appuyons les propositions raisonnables des pays en développement, telles que la création d'un programme intégré pour les produits de base et son fonds commun, le remboursement moratoire, la réduction et l'extinction des dettes, etc.

124. Nous soutenons les pays et les peuples du second monde en lutte contre la mainmise, la menace et les vexations des superpuissances, pour le maintien de leur sécurité et de leur indépendance nationale; nous les appuyons dans leurs efforts visant à améliorer, sur la base de l'égalité, leurs rapports avec les pays du tiers monde. Nous apprécions les efforts des pays européens occidentaux tendant à s'unir contre l'hégémonie. Nous soutenons avec résolution la lutte du peuple japonais pour le recouvrement des quatre îles septentrionales.

125. Nous sommes pour le désarmement réel et contre le désarmement fictif. Nous préconisons invariablement l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Comme premier pas, tous les pays nucléaires, surtout les deux superpuissances nucléaires, l'Union soviétique et les Etats-Unis, doivent d'abord prendre sans équivoque l'engagement de n'utiliser les premiers les armes nucléaires à aucun moment et en aucune circonstance, et notamment de ne pas les utiliser contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées; ils doivent démanteler toutes les bases nucléaires implantées sur les territoires d'autres pays, et rapatrier toutes les forces armées nucléaires et toutes les armes nucléaires. Nous soutenons la position prise par les pays et les peuples des régions de l'Océan Indien, de la Méditerranée, de la mer Rouge, de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie méridionale et de l'Amérique latine en demandant la création de zones de paix, de zones de sécurité et de zones dénucléarisées. Nous combattons énergiquement la politique de chantage nucléaire et de monopole nucléaire poursuivie par les superpuissances, ainsi que leur supercherie de désarmement.

126. Le communiqué de Shangai, publié le 27 février 1972, demeure la base des relations actuelles entre la Chine et les Etats-Unis. Selon l'esprit du communiqué, pour que se réalise la normalisation des relations entre les deux pays, les Etats-Unis doivent rompre leurs prétendues relations diplomatiques avec la clique de Tchong, retirer de Taiwan et de la région du détroit de Taiwan toutes leurs forces armées et installations militaires et abroger le prétendu "traité de défense mutuelle" conclu avec la clique de Tchong. Taiwan fait partie du territoire sacré de la Chine. Le peuple chinois libérera Taiwan et accomplira l'oeuvre grandiose qu'est la réunification de la patrie. Quant à savoir quand et de quelle façon nous libérerons Taiwan, cela relève purement des affaires intérieures de la Chine, qui ne souffrent aucune ingérence étrangère. C'est là la position irrévocable du Gouvernement chinois.

127. Les controverses qui nous opposent à la clique dirigeante de l'Union soviétique sur des questions de principe se poursuivront pendant longtemps encore. Nous continuerons inlassablement la lutte contre l'hégémonie soviétique en lui ripostant du tac au tac. Mais, en même temps, nous avons toujours préconisé le maintien de

relations étatiques normales entre la Chine et l'Union soviétique, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Si les relations étatiques entre la Chine et l'Union soviétique se détériorent, cela est dû à nul autre que la clique dirigeante soviétique. Si cette dernière désire vraiment améliorer les relations d'Etat entre les deux pays, elle devrait le montrer par des actes concrets.

128. Nous garderons toujours présent à l'esprit cet enseignement du président Mao : "Creuser de profonds souterrains, constituer partout des réserves de céréales et ne jamais prétendre à l'hégémonie"; et nous nous tiendrons prêts, à chaque instant, à éliminer tout ennemi qui oserait envahir notre pays. Notre politique est la suivante : "Nous n'attaquerons pas à moins d'être attaqués; mais si nous sommes attaqués, nous contre-attaquerons."

129. Nous graverons à jamais dans notre mémoire l'enseignement du président Mao, selon lequel, "dans les relations internationales, nous autres Chinois devons liquider le chauvinisme de grande puissance, résolument, radicalement, intégralement, totalement¹⁷". Nous ne prétendons jamais à l'hégémonie, et jamais nous ne serons une superpuissance. Nous nous tiendrons toujours aux côtés des nations et des peuples opprimés du monde. En avril 1974, le vice-premier ministre Teng Hsiao-ping, au nom du Gouvernement chinois, a solennellement déclaré à cette tribune :

"Si la Chine venait un jour à changer de nature et devenait une superpuissance, qui se conduirait, elle aussi, en despote dans le monde et se livrerait partout aux vexations, à l'agression et à l'exploitation, alors les peuples du monde seraient en droit de lui attribuer l'étiquette de social-impérialisme, de dénoncer ce social-impérialisme, de le stigmatiser et, de concert avec le peuple chinois, de l'abattre¹⁸."

A cette occasion, la délégation chinoise voudrait réaffirmer cette position.

130. Le monde progresse à travers les bouleversements, et les peuples gagnent en conscience au cours de la lutte. Voici arrivée une nouvelle phase historique du combat contre l'hégémonisme de superpuissance. La lutte sera ardue et la voie sinueuse, mais l'avenir est radieux. "Le peuple, le peuple seul, est la force motrice, le créateur de l'histoire universelle¹⁹." Dans les tempêtes de la lutte, les peuples du monde se sont aguerris; ils ont accumulé l'expérience, renforcé leur union et gagné en force. Ce n'est absolument pas une ou deux superpuissances, mais les peuples du monde qui décident du destin de l'humanité. La victoire reviendra sans aucun doute aux peuples du monde.

131. M. DE LA PUENTE RADBILL (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, en ma qualité de ministre des affaires étrangères du Gouvernement révolutionnaire du Pérou, j'ai le grand plaisir de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale; en effet, cette élection élève à cette charge honorable, un

représentant de la Yougoslavie, pays non aligné et ami du Pérou; elle nous assure que nos débats se dérouleront sous la direction la plus impartiale et qu'ils seront à la hauteur de la responsabilité internationale que nous impose l'heure actuelle.

132. Le progrès certain de notre organisation mondiale, dirigée par notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous indique que la communauté internationale, en dépit de difficultés indéniables, n'est pas loin d'un consensus entre les Etats, consensus qui permettra que les principes de la Charte soient appliqués pleinement dans des délais prévisibles. C'est pourquoi j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux Gouvernements du Viet Nam et de Djibouti, qui se sont joints à l'Organisation des Nations Unies; la présence et les efforts de ces nouveaux Membres contribueront au raffermissement de la paix.

133. En cette occasion qui m'est offerte par la session de l'Assemblée générale, j'ai fait de mon mieux pour que mon intervention soit aussi brève que possible, tout en tenant compte du fait que je dois vous faire connaître les préoccupations, les intérêts et la position de mon gouvernement en ce qui concerne les problèmes de l'heure, et en comprenant en même temps qu'il est important et urgent que je vous présente, dans le cadre de ce débat, les questions qui, à mon avis, méritent une attention particulière parce qu'elles sont prioritaires.

134. C'est dans cet esprit et dans ce but que j'ai fait distribuer le texte complet de mon intervention, où je présente les sujets qui me préoccupent, et j'espère qu'il sera analysé avec le sérieux qui caractérise le travail permanent des ministères des affaires étrangères.

135. Il est normal que, dans le cadre des problèmes internationaux complexes, mon pays souligne certains points qui intéressent plus directement notre action internationale, donnant une présentation détaillée de notre inquiétude régionale; en même temps, je vous présente la situation qui règne au Pérou actuellement. Cependant, il ne faut pas croire que nous avons perdu de vue les problèmes d'intérêt mondial, car ils suscitent également en nous la même inquiétude.

136. En premier lieu, je crois indispensable de parler de manière objective du maigre résultat du dialogue Nord-Sud, car la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, n'a pas pu arriver à une solution globale pour un monde qui reste désarticulé malgré l'interdépendance qui le caractérise. Il est inévitable qu'en évaluant les résultats de cette instance de négociations, à laquelle le Pérou a apporté sa meilleure contribution, il y ait un solde nettement négatif; la responsabilité en incombe aux pays industrialisés qui ont ignoré nos propositions de fond, sans proposer de formules de rechange de caractère structurel. Nos propositions conjoncturelles d'aide financière pèsent bien peu dans un processus de négociations dont l'importance réelle se situe à un autre niveau.

137. D'autre part, nous avons devant nous la possibilité de retrouver, parallèlement aux efforts continus du débat économique, de nouvelles coordonnées Nord-Sud dans les instances de prises de décision, grâce à la mise en pratique d'un programme complet de désarmement, sous supervision

¹⁷ *Ibid.*, p. 109.

¹⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Séances plénières, 2209^e séance*, par. 219.

¹⁹ Voir *Citations du président Mao Tsé-toung*, Editions du Seuil, p. 74.

internationale. Cela ne peut être remis à plus tard si nous voulons nous libérer de ce boulet qu'est pour l'économie mondiale la course aux armements et dégager ainsi de nouvelles ressources qui pourraient être véritablement utilisées pour la coopération économique internationale.

138. En ce qui concerne le droit de la mer, je dois faire remarquer que, au moment où la Conférence des Nations Unies en la matière approche de son objectif, des écueils surgissent contre lesquels la Conférence pourrait s'échouer avec fracas. D'une part, on s'efforce encore de dénaturer la juridiction des Etats côtiers sur les espaces maritimes adjacents à leurs côtes et qui sont affectés par le travail de codification qui se réalise dans ce domaine. D'autre part, la négociation épineuse sur les fonds marins, déjà politiquement et méthodologiquement embourbée, se voit, en outre, gênée par des menaces d'action unilatérale ou de simple défection qui mettent en péril ce qui est un patrimoine commun de l'humanité.

139. D'un autre point de vue et tenant compte des objectifs qui nous unissent le plus — objectifs que nous, pays en développement non alignés, avons décidé de présenter comme des responsabilités inéluctables immédiates —, nous sommes inquiets de voir que, loin d'arriver à un climat propice en ce qui concerne les domaines les plus critiques de la sécurité internationale, on constate au contraire que l'on a encore bien peu réalisé en ce qui concerne l'Afrique australe, Chypre et le Moyen-Orient, et que, par conséquent, l'optimisme ne serait pas justifié. Mon pays a adopté des positions bien claires et résolues en ce qui concerne ces problèmes et continue de croire que le progrès des négociations doit consacrer les droits et les intérêts des peuples opprimés et des laissés-pour-compte afin d'arriver à des changements réels dans chacune des situations de conflit, changements qui permettront non seulement de surmonter les risques que connaît le maintien de la paix mais de trouver des formules justes et stables, conditions inéluctables de solutions permanentes.

140. Les objectifs constants de la politique extérieure péruvienne ont incité mon gouvernement à entreprendre une action plus efficace pour renforcer les liens profonds qui l'unissent aux nations soeurs d'Amérique latine. Nous avons ainsi réaffirmé, au niveau des chefs d'Etat, notre appui permanent à la juste cause du Panama dans la revendication de ses droits nationaux dans la zone du Canal, et nous avons, en même temps, réitéré notre attachement politique au renforcement de l'intégration du Groupe andin. En même temps, on a pu continuer dans ce même esprit fraternel, au niveau le plus élevé, l'examen de questions bilatérales qui doivent resserrer les liens constructifs avec les pays voisins, dans le souci de les faire reposer sur des bases permanentes de paix et de solidarité.

141. La préoccupation du Pérou, qui est de promouvoir et de renforcer la cohésion régionale, a pour but d'obtenir que la présence de l'Amérique latine se tourne vers l'avenir; en fait, il s'agit d'établir des bases plus justes et plus solides pour établir un nouvel ordre international démocratique, capable de garantir les droits de l'homme et de leur exercice véritable.

142. L'idée avalisée par les chefs d'Etat des pays du Groupe andin lors de leur réunion à Washington le

8 septembre dernier, qui consiste à convoquer une conférence mondiale sur l'intégration, démontre de manière éloquente cette inquiétude constante de mon pays pour les problèmes les plus pressants de la communauté internationale.

143. Le Pérou a développé de manière constante sa vocation d'intégration, car il juge opportun et nécessaire de recréer les liens d'unité du continent et leurs formes institutionnelles en tant que mesures complémentaires de l'élimination des controverses qui subsistent encore dans le continent. Cet effort d'unité, surtout dans le contexte des pays bolivariens du Groupe andin, vient de recevoir un appui résolu, qui en garantit le couronnement prochain, à la réunion des Présidents qui a eu lieu à Washington.

144. Dans le même esprit de compréhension qui traduit clairement notre sincère vocation de paix, la réunion qui a eu lieu récemment à Washington entre les Présidents du Pérou et de l'Equateur a revêtu un caractère très satisfaisant et très constructif. Lors de cette rencontre cordiale, les deux mandataires ont analysé toutes les questions bilatérales, en particulier les plus délicates et les plus importantes, sans exclure celles qui concernent les relations entre les deux pays, dont l'examen devra se poursuivre à travers un dialogue amical et des négociations directes entre le Pérou et l'Equateur.

145. C'est dans ce même esprit que je voudrais parler de l'appui apporté à plusieurs reprises par le Pérou à l'aspiration maritime de la Bolivie. Le Pérou a accédé à la requête initiale qui lui avait été formulée et a fait une proposition qui assurait l'accès à la mer de la Bolivie et qui comportait, en même temps, des éléments complémentaires qui, à son avis, pouvaient créer des conditions propices à la paix, à la coopération et au développement dans la zone où cet accès à la mer doit avoir lieu. Le Pérou ne prétend pas que sa proposition constitue la formule finale et définitive; ce n'est qu'une base en vue de négociations qui, de l'avis de mon pays, doivent s'inspirer de la ferme volonté d'arriver à une solution complète du problème.

146. A cette assemblée, le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie a dit [*7^e séance*] qu'il fallait l'assentiment du Pérou pour trouver une solution. Nous pensons, en toute logique, que, pour que le Pérou envisage la possibilité d'accorder son assentiment, il faut qu'il y ait en vue une base d'accord entre la Bolivie et le Chili, qui, jusqu'à présent, ne s'est pas fait jour. Une fois ce but atteint, des contacts entre le Pérou et le Chili s'établiront en la matière afin d'arriver à un accord entre les deux parties, prévu dans le Protocole complémentaire de 1929²⁰.

147. Cette séquence n'exclut pas que les trois pays puissent avoir des entretiens constructifs afin de faciliter la solution du problème, en tenant compte des intérêts respectifs des trois pays.

148. Une preuve est le fait que les Ministres des affaires étrangères de la Bolivie, du Chili et moi-même avons tenu aujourd'hui même des entretiens amicaux afin de nous

²⁰ Traité entre le Chili et le Pérou réglant le différend relatif à Tacna et Arica, avec protocoles complémentaires signés à Lima le 3 juin 1929. Voir Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (n° 2157), p. 406.

acquitter du mandat reçu de nos présidents lors de la réunion historique qui s'est tenue à Washington le 8 de ce mois et qui va permettre la poursuite du dialogue, non seulement par l'intermédiaire des Ministres des affaires étrangères, mais également par l'intermédiaire de représentants spéciaux qui maintiendront une action constante, dynamique et constructive pour faciliter les réunions ultérieures des Ministres des affaires étrangères. Le communiqué de presse découlant de cette importante réunion sera distribué demain à l'Assemblée.

149. Je voudrais parler maintenant de la situation positive en ce qui concerne la décision du Gouvernement révolutionnaire d'accélérer le processus qui, dans une brève période de temps, conduira à l'établissement de la démocratie au Pérou. L'année prochaine, grâce à la réunion d'une assemblée constituante, on adoptera une nouvelle constitution qui permettra, avec le transfert du pouvoir en 1980, l'édification d'un système politique démocratique authentique et l'établissement de normes qui assurent la mise en vigueur des réformes réalisées à cet effet dans mon pays.

150. Ces mesures, qui dès à présent prévoient une reprise de l'activité des partis et une participation des masses populaires au dialogue national, indiquent que l'expérience péruvienne a su consacrer un système politique qui garantit des droits économiques et sociaux essentiels avec une liberté politique pleine et entière. L'accomplissement de cette volonté réaffirme et confirme le projet humanitaire du gouvernement de mon pays, car comme l'a dit le Président du Pérou, le général Francisco Morales Bermúdez :

“Si ce n'est pour lutter en faveur des majorités, si ce n'est pour réduire le nombre de ceux qui sont mis en marge et qui sont exploités, si ce n'est pour augmenter la participation et la répartition de la richesse et du pouvoir, si ce n'est, en un mot, pour créer une société toujours plus humaine et plus juste, alors la politique et la démocratie n'ont pas de sens et se réduisent à une lutte mesquine pour satisfaire des ambitions personnelles.”

151. Entre-temps, dans le secteur économique de mon pays, nous subissons des effets adverses de nature financière qui gênent et compromettent les progrès objectifs de notre processus de développement en pleine gestation.

152. La situation ainsi décrite est le résultat non seulement des dépenses publiques dues à l'effort fait par l'Etat pour assumer les responsabilités principales dans le processus de développement, mais principalement aux effets négatifs de la structure injuste de l'économie mondiale, aggravée par la crise découlant de la récession et de l'inflation. C'est un fait que, dans ce tableau négatif, un élément déterminant est la baisse soudaine et profonde des prix de nos matières premières d'exportation, tendance qui aggrave le déséquilibre déjà marqué dans notre balance des paiements.

153. Face à cette situation, mon gouvernement a décidé de réduire substantiellement les dépenses publiques, de promouvoir l'épargne interne et de rechercher des niveaux plus réalistes de prix sur le plan interne, sans que cela compromette les nécessités fondamentales des secteurs majoritaires de la population; c'est précisément pour améliorer le sort de ces derniers qu'a été entrepris le

processus de transformations que lance et définit le Gouvernement révolutionnaire. En même temps, mon gouvernement a pris la décision d'honorer dûment ses obligations en matière de dette externe, comme il l'a toujours fait dans la pratique, et il espère trouver l'accueil nécessaire auprès de la communauté financière.

154. En décrivant brièvement la situation actuelle au Pérou, je n'ai pas voulu satisfaire à un rituel de rigueur, mais plutôt souligner combien sont liés nos objectifs internes et notre position internationale. Cela est dû à l'adoption sans réserve d'un comportement qui découle de postulats essentiels, à savoir de notre attachement aux principes de la consultation et du dialogue sur le plan interne, de la négociation, de l'entente et de la coopération sur le plan international. Car, sur l'un et l'autre plan, le Pérou fait dépendre la révision des structures d'inégalité et d'édification de nouvelles structures de l'élaboration de normes de conduite interne et internationale qui répondent aux aspirations fondamentales de l'homme.

155. M. ROVIRA (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion de vous offrir toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de notre assemblée générale. Votre nomination n'est pas seulement un hommage qui vous est personnellement rendu, c'est aussi un honneur pour votre pays, la Yougoslavie, avec lequel l'Uruguay entretient depuis de nombreuses années des relations cordiales.

M. Ayala Lasso (Equateur), vice-président, prend la présidence.

156. Au nom de ma délégation, je voudrais également rendre hommage aux réalisations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, et, à ce propos, souligner tout particulièrement le souci constant dont il fait preuve à l'égard des problèmes économiques et politiques des pays en développement.

157. Il y a 32 ans, nous, peuples des Nations Unies, avons déclaré que nous étions résolus

“... à préserver les générations futures du fléau de la guerre... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme... dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites... à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect... des traités... à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande... et... à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage...”

Depuis cette époque, ces aspirations élevées ont constitué le point de mire de nos efforts et l'espoir de nos peuples. Le bilan des réalisations à ce jour montrerait dans la colonne crédit des gains importants, mais dans la colonne débit il apparaîtrait que beaucoup reste à faire.

158. Malgré le temps écoulé et le travail accompli, le monde vit actuellement au centre d'une crise à la fois morale et matérielle; il est malade non seulement en esprit mais dans l'état de son économie. Comme c'était le cas il y

a 32 ans, les yeux inquiets du monde entier sont, une fois de plus, fixés sur ces mêmes buts et objectifs élevés de bien-être national et international et sur les résultats pratiques découlant de nos délibérations et de notre travail, parce qu'il n'y a pas d'autres réalités ou d'autres rêves dont il puisse se prévaloir.

159. Comme en d'autres occasions, la session actuelle nous permettra de mesurer les pulsations des réalités politiques auxquelles les pays doivent faire face d'après leurs chefs de délégation. Cela montre clairement que ce forum des Nations Unies continue à être universellement reconnu comme représentant le meilleur espoir de résoudre les conflits et les antagonismes, d'encourager des relations plus étroites et plus productives entre les nations et de permettre une coopération internationale mutuellement avantageuse dans le domaine économique et social. C'était là l'espoir de nos prédécesseurs lorsqu'ils ont signé à San Francisco notre Charte historique.

160. Ne nous laissons donc pas écarter de cet espoir ou de cette lutte parce que nous ferions du tort à ce qui a été réalisé à ce jour et compromettrions tout ce qui reste encore à faire. C'est là certainement notre responsabilité première actuelle la plus lourde et elle ne peut être diluée ou esquivée. Nous commençons cette session nouvelle avec la conviction que des problèmes aigus existent qui mettent en danger les travaux longs et ardues de notre organisation pour arriver à la paix et à la justice dans la communauté internationale et que la solution de ces problèmes doit être trouvée si l'on veut atteindre les buts et objectifs de l'Organisation.

161. Je voudrais parler brièvement des plus importants de ces problèmes qui ne pourront être résolus que grâce à la participation de tous à une action collective et concertée.

162. Jusqu'à ce qu'une économie plus saine et plus juste puisse être garantie, le monde ne pourra pas arriver à une stabilité et à une paix durables. Il a donc été encourageant d'apprendre, d'après les déclarations des chefs d'Etat des principaux pays développés lors de leur réunion en mai dernier²¹, que l'économie mondiale ne pourrait arriver à une croissance soutenue et sans heurts que si les pays les moins industrialisés y participaient, car la prospérité de ces derniers et des pays développés n'est pas séparée, mais est une et indivisible. Même une analyse superficielle montre toutefois que les progrès pratiques réalisés l'an passé ne sont pas en harmonie avec les propositions de réforme qui sont implicites dans ces déclarations.

163. En réalité, les relations Nord-Sud continuent à ne présenter qu'un intérêt marginal pour les pays avancés, sauf pour ce qui est de la fourniture de certaines matières premières importantes, comme le pétrole. Ainsi que l'Uruguay l'a souligné dans le passé, des différences d'approche importantes demeurent, ce qui empêche des progrès effectifs vers des solutions satisfaisantes.

164. De l'avis de l'Uruguay, le dialogue Nord-Sud ne peut négliger les graves problèmes des pays en développement à

revenu moyen, dont les efforts pour réaliser un taux de croissance et des niveaux de vie plus satisfaisants pour leurs populations ont été frustrés par des changements récents dans l'économie mondiale, par les réalités du commerce international hérissé de barrières inutiles et par l'absence inexcusable d'une aide financière.

165. Les pays en développement, autant ou même plus que d'autres, ont besoin d'un système international fonctionnant de façon appropriée, organisé sur des bases justes, qui ne portera pas préjudice à leur croissance économique soutenue mais qui les aidera à exploiter leurs propres ressources matérielles et humaines.

166. L'Uruguay a fait un effort vigoureux pour ouvrir son économie en vue de surmonter les limites rigides de son marché intérieur. Il a, en conséquence, abaissé de façon substantielle les barrières protectrices élevées contre les importations et, en même temps, il a essayé d'encourager l'exportation de produits manufacturés et semi-manufacturés qui jouissent d'un avantage compétitif; il a connu un succès spectaculaire pour un certain nombre de ces produits.

167. Malheureusement, il est devenu de plus en plus évident que cet effort rencontre une opposition très forte, sous la forme de mesures protectionnistes constamment accrues sur les principaux marchés mondiaux.

168. Il est beaucoup question des avantages du libre commerce. Des proclamations de ce genre deviennent une plaisanterie lorsque la structure de la production et du commerce dans un secteur d'une importance telle pour l'humanité que l'agriculture – secteur dans lequel les avantages naturels des pays en développement offrent la possibilité de niveaux d'efficacité optimums – est constamment déformée et baillonnée par les pays développés en raison des myriades de pratiques qui entraînent la négation du commerce libre.

169. Aujourd'hui plus que jamais, le problème alimentaire mondial ne peut être résolu en stimulant une production agricole coûteuse dans certains pays développés, à l'abri de barrières douanières et non douanières, de subventions ou de prix de soutien étant donné que le besoin se fera sentir à une étape ultérieure de disposer des surplus agricoles ainsi encouragés par l'utilisation de prix de *dumping* et même, à l'occasion, en mettant fin unilatéralement à l'assistance au développement. Au lieu de parer au problème alimentaire mondial, des actions de ce genre l'aggravent en désorganisant les marchés et en intervenant dans la croissance des capacités productives des pays moins développés dans un domaine où ils ont clairement un avantage comparatif.

170. Alors que ces pays sont confrontés à la menace quotidienne des barrières protectionnistes, la dialectique déployée dans le cadre du dialogue Nord-Sud ne vaut pas grand-chose.

171. Les pays en développement sont gravement handicapés par l'actuelle absence de règlements qui tiendraient vraiment compte de leur situation et qui seraient respectés par les nations industrialisées. Les pays développés sont protégés par leur poids économique contre les desseins protectionnistes de leurs pairs. Leur capacité de représailles

²¹ Tenue à Downing Street, à Londres, les 7 et 8 mai 1977. Voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXXVI, n° 1960 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1977), p. 583 à 586.

représente une dissuasion efficace. Mais ce facteur n'est d'aucune aide pour la grande majorité des pays en développement qui peuvent faire peu de choses ou même rien pour se défendre et qui risquent cependant de devenir des terrains d'essai pour les expériences protectionnistes des pays développés.

172. L'Uruguay appuie l'organisation internationale de production et de commerce dans le domaine des matières premières, conformément à un programme intégré qui tiendrait compte des objectifs de développement; il appuie aussi la création d'un fonds commun qui servirait d'instrument essentiel pour atteindre ces objectifs.

173. La restructuration du système financier mondial devrait aussi avoir pour but d'aider au développement et, en particulier, devrait se libérer de toutes considérations politiques, car il faut se souvenir que, par leur nature même, ces dernières doivent être maintenues distinctes des programmes financiers.

174. Les événements des années récentes ont eu des conséquences sérieuses pour les pays en développement qui ont subi un préjudice en raison de la perte de stabilité des taux de change et de l'abandon, dans la pratique, de l'interdiction des dévaluations compétitives, sans pour cela obtenir des avantages compensatoires par la création de liquidités internationales.

175. La création de réserves internationales devrait correspondre aux besoins d'une croissance réelle, potentielle et non inflationniste de la production et du commerce mondial, mais, par dessus tout, elle devrait servir l'objectif primordial qui est de stimuler le développement.

176. A ce stade, il est pertinent de relever que l'une des failles primordiales du dialogue Nord-Sud découle du manque de coopération apparemment délibéré que manifestent un groupe important de pays dans ce domaine particulier.

177. Le problème du développement n'affecte pas seulement le monde occidental, et toute tentative pour le faire croire doit être fermement rejetée. La structure économique des pays socialistes ne constitue pas un véritable obstacle à leur participation aux efforts en vue du développement, tout comme un monopole commercial étatique ne peut raisonnablement entraver ces efforts.

178. La communauté internationale ne peut accepter, avec une indifférence passive, qu'un groupe de nations adoptent certaines pratiques commerciales lorsqu'elles traitent avec les pays en développement, alors que ces mêmes pratiques se voient sévèrement condamner lorsqu'elles sont appliquées à des pays à économie de marché.

179. Les pays socialistes développés, dans la mesure où leurs pratiques commerciales actuelles obligent les pays en développement à leur fournir des matières premières naturelles sans pouvoir leur vendre des produits de valeur plus élevée, freinent le développement des pays moins avancés sur le plan industriel et entravent l'accroissement du niveau de vie de leurs habitants.

180. Il est hors de doute que l'on doit adopter des mesures draconiennes à propos de questions telles que le fardeau de

la dette des pays en développement, le maintien de leur pouvoir d'achat en liaison avec leurs revenus à l'exportation, ainsi que dans les domaines du commerce, de l'industrialisation, de l'agriculture, de l'alimentation, du transfert des techniques, de la restructuration des marchés de matières premières, de la négociation du Programme intégré et du fonds commun, ainsi que de l'assistance aux fins du développement et de la lutte contre l'inflation.

181. L'éventail des questions dans le domaine économique auxquelles je viens de faire allusion exige que l'on fasse des efforts continus pour mettre à l'épreuve l'efficacité du système économique actuel de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance essentielle des négociations dans le dialogue Nord-Sud.

182. Le terrorisme international représente toujours une menace grave. Il y a quelques mois, l'Uruguay a participé à la réunion du Comité spécial du terrorisme international et il a le regret de dire ici qu'aucune volonté politique commune n'a pu se dégager face à ce fléau moderne de l'humanité.

183. En tant que représentant d'un pays qui a beaucoup souffert de la violence terroriste et qui a vu les valeurs traditionnelles d'une société ouverte, solidaire et démocratique fortement menacées par cette même violence, j'estime que notre organisation devrait collectivement répudier de la façon la plus énergique cette forme d'agression inspirée par la haine et encourager le respect universel de la loi et de l'ordre.

184. Si toutes les nations ne sont pas solidaires pour observer ces principes, la désintégration et le chaos régiront la société, avec leurs terribles conséquences, et le prestige de l'Organisation des Nations Unies en souffrira, prestige qui est déjà fort réduit en raison des hésitations de nombreux Membres et même de l'appui, ouvert ou dissimulé, que d'autres Membres offrent à ceux qui commettent ces actes terroristes.

185. Même la noble cause de la libération des peuples est souillée lorsqu'on a recours à certaines formes répugnantes de violence qui affectent avant tout des êtres innocents et qui représentent une violation flagrante des droits de l'homme et des autres buts et objectifs de notre organisation que j'ai évoqués tout à l'heure.

186. L'Uruguay a toujours été un partisan convaincu des droits de l'homme. Nous avons, dès le début, à l'Organisation des Nations Unies, recherché les méthodes les plus efficaces pour mettre en oeuvre les dispositions de la Charte et celles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est ainsi que l'Uruguay a proposé la création d'un ministère public international authentique qui pourrait traiter de tous les cas de violation des droits de l'homme et mettre sur pied un mécanisme de consultations pour empêcher l'ingérence ou l'intervention indues; cette proposition, présentée il y a plus de 20 ans²², a été reprise plus tard par le Costa Rica qui, se fondant sur les mêmes principes, a proposé la création d'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. L'Uruguay, de

²² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Séances plénières, 527^e séance, par. 117 et 118.*

concert avec le Costa Rica, dont les principes humanitaires sont évidents, a continué d'œuvrer pour faire triompher cette idée, laquelle n'a pu se traduire dans la réalité, bien qu'elle n'en demeure pas moins très vivante; et nous appuyons à nouveau cette idée.

187. Malgré ce passé, nous avons, au cours des dernières années, fait l'objet d'une campagne internationale diffamatoire, dont le but était de dénaturer le sens de la crise qui a affligé notre pays, de façon à donner l'impression que les structures de l'une des sociétés les plus exemplaires sur le plan de la justice sociale et du respect des droits de l'homme avaient été fondamentalement modifiées.

188. A ce sujet, je tiens à déclarer que l'Uruguay a dû mener une lutte très dure contre la subversion et l'intervention étrangère, et ce sans recevoir le moindre appui de quiconque, même de ses alliés traditionnels du monde libre.

189. Aujourd'hui, l'horizon se dégage, et notre république est de nouveau sur la voie de la normalité institutionnelle complète après avoir traversé une période où des raisons impérieuses de nécessité et d'urgence nous ont obligés à adopter certaines mesures temporaires pour sauvegarder notre survie nationale.

190. Nous étions alors et nous sommes encore les acteurs uniques d'un drame qui consiste à défendre notre entité nationale, et nous n'admettons aucune réprimande ou aucun conseil venant de l'étranger. Dans le domaine des droits de l'homme, nous avons, grâce à un effort laborieux, maintenu un dialogue normal, où nous avons toujours joué un rôle de participants actifs.

191. Pour maintenir et accroître l'ampleur de la protection des droits de l'homme, qui n'ont jamais perdu de leur force en Uruguay, et pour remédier à toute carence inévitable, les membres du gouvernement de mon pays ont l'appui moral de leur propre conscience et de leur sens inébranlable de la responsabilité.

192. Par ailleurs, l'Uruguay a une position de principe très nette en ce qui concerne la politisation de la question des droits de l'homme, et nous sommes opposés à toute tentative, d'où qu'elle vienne, visant à utiliser cette question pour justifier l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, et notamment dans leur processus politique, ou pour justifier toute forme d'agression contre leur souveraineté, leur indépendance ou leur intégrité.

193. Le plein respect des droits fondamentaux de l'homme et de ses libertés ne doit en aucune façon dépendre des procédures internes et des systèmes que tout Etat a cru nécessaire d'adopter dans les limites de sa souveraineté.

194. La protection de ces droits et de ces libertés constitue une obligation internationale contraignante et, par conséquent, conformément au droit international, il appartient à chaque Etat, dans le cadre de sa compétence exclusive, d'adopter les mesures qu'il juge opportunes pour respecter ses obligations internationales dans ce domaine et dans tout autre domaine.

195. L'Uruguay, fidèle à ses principes traditionnels, rejette catégoriquement la discrimination — qu'il s'agisse de discri-

mination raciale ou autre —, quels que soient les motifs invoqués pour la justifier ou les régions dans lesquelles elle se pratique.

196. La situation difficile qui règne au Moyen-Orient inquiète profondément mon gouvernement, et ce d'autant plus que sa prolongation excessive constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

197. Ma délégation a déjà eu l'occasion d'exposer ses vues sur ce problème au cours de sessions antérieures de l'Assemblée générale, mais je tiens à les réitérer aujourd'hui.

198. D'un point de vue purement juridique, il est évident qu'une victoire militaire ne confère aucun droit, et encore moins des droits d'ordre territorial. De même, la communauté des nations accepte le principe selon lequel chaque Etat a le droit de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, en jouissant du respect de son existence, de sa souveraineté, de son intégrité et de son indépendance.

199. Lorsqu'on examine le problème général du Moyen-Orient, on est obligé de tenir compte — tant sur le plan politique que sur le plan humain — du sort du peuple palestinien, et il faut trouver des formules dans le cadre des négociations de paix qui pourront répondre à ses aspirations légitimes.

200. Nous estimons que les parties directement intéressées devraient, dès que possible, par la voie de la négociation, arriver à des arrangements justes et appropriés, fondés sur les principes du droit international, en vue de trouver une solution complète à ce problème et d'aboutir enfin à un accord de paix dans cette région.

201. L'ordre du jour de la présente session comporte plus de 20 points consacrés au désarmement, sur lequel l'Assemblée générale a déjà exposé sa pensée dans le passé.

202. Il nous semble que les peuples du monde ont l'impression que le désarmement n'est qu'un sujet de rhétorique; ils l'appuient comme quelque chose de naturel pour une cause qui en vaut la peine; pourtant, en réalité, au fur et à mesure que le temps passe et à l'inverse de ce que l'on pourrait espérer, des armes de plus en plus perfectionnées et mortelles se trouvent en quantité croissante dans toutes les régions du monde.

203. Pour diverses raisons, une grande part des revenus des pays et des ressources humaines sont accumulées pour en faire des moyens de destruction, alors que des millions d'êtres humains meurent de faim dans les rues, cependant que d'autres vivent dans des conditions inhumaines qui ne leur permettent pas d'acquiescer leur développement intégral.

204. Il est urgent, dans ce domaine comme dans d'autres, de parvenir à des résultats concrets qui ne permettront pas seulement le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais grâce auxquels nous pourrions nous exprimer avec une autorité morale et nous appuyer sur la confiance de nos peuples, s'agissant d'une question si controversée dans la réalité.

205. Si, dans le cadre des concepts stratégiques connus, le maintien de la paix et de la sécurité internationales s'est

toujours fondé sur l'équilibre des forces ou de la puissance, en raison des progrès techniques et scientifiques de notre époque, le moment est sûrement arrivé de faire reposer cet équilibre sur des bases plus solides en renonçant, sous une forme sincère et tangible, à toute intention de domination, de conquête et d'expansion politique. Cette façon de faire n'aurait pas seulement des répercussions favorables sur les différentes questions dont l'ensemble constitue le domaine du désarmement, mais elle libérerait aussi un vaste potentiel de ressources dans tous les pays du monde, afin de créer des sociétés entières plus justes et plus heureuses, pour le bien des peuples et de l'humanité dans son ensemble.

206. Notre organisation prépare actuellement la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle nous donnons, en tant que petite nation, une importance particulière.

207. A ce propos, je voudrais réaffirmer que le droit sera un facteur fondamental des accords qui devront être examinés et adoptés l'an prochain. Il ne s'agit pas seulement du droit en tant que formule technique et abstraite, mais aussi de son corollaire essentiel, la mise en oeuvre d'une justice internationale par son plus haut tribunal, la Cour internationale de Justice.

208. L'Uruguay a réaffirmé à maintes reprises le rôle international de cet organisme, qui a toujours été fondé sur ces principes et, il y a plus de 50 ans, nous avons été le premier pays à accepter sans réserve la juridiction de ce qui était alors la Cour permanente de Justice internationale. Fidèle à ces principes, mon pays continuera à lutter afin que la Cour internationale de Justice assure le rôle primordial de résoudre les problèmes qui naîtront des accords futurs en matière de désarmement.

209. J'ai déjà fait allusion à des questions nombreuses et importantes qui, à notre avis, devront encore être examinées ou résolues si nous voulons édifier une communauté internationale juste et pacifique. Mais j'ignorerais les réalités de la situation internationale si je ne mentionnais pas les mesures positives qui ont été prises par certains Etats Membres dans la recherche des buts précis et bien connus de notre organisation, afin de résoudre les différends de façon pacifique et pour réviser des traités qui consacrent des situations injustes. Je fais allusion en particulier aux Traités sur le canal de Panama, conclus récemment entre un pays frère d'Amérique latine et les Etats-Unis d'Amérique.

210. Mon gouvernement se félicite tout spécialement de l'accord réalisé entre les parties, à la satisfaction de la communauté internationale tout entière; cet accord a mis fin à un différend historique dans cet hémisphère, comme cela a été le cas également avec le Traité du Río de la Plata entre mon pays et la République argentine²³. Ainsi, notre foi dans le dialogue entre les Etats pour parvenir à des solutions pacifiques s'est trouvée confortée.

211. Nous espérons qu'en suivant les mêmes méthodes d'autres questions encore en suspens seront prochainement résolues de façon satisfaisante, telles la question de l'accès à la mer par la Bolivie, celle des îles Malvinas et celle du territoire du Belize.

²³ Traité de la Cuenca del Plata, signé à Brasília le 23 avril 1969.

212. Mon gouvernement attache une importance particulière à la prochaine septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et croit qu'elle constituera un pas décisif dans l'établissement d'un nouvel ordre juridique qui fixera les activités des Etats.

213. De même, mon gouvernement attache une importance particulière à la création d'une zone économique exclusive, nouvelle institution qui ressortira au droit de la mer; cette institution ne devra pas suivre le modèle classique, la région en question n'étant ni mer territoriale ni haute mer, et elle devra par conséquent être placée sous un système juridique particulier.

214. J'insisterai sur le fait qu'un texte, si l'on veut qu'il ait des suites satisfaisantes, doit se fonder sur la nature *sui generis* de la zone économique exclusive. Cette caractéristique juridique particulière représente l'équilibre juste entre tous les droits et les intérêts légitimes engagés.

215. La coexistence de droits souverains et d'une juridiction exclusive, d'une part, de libertés et de droits afférents, de l'autre, requiert un système spécial dans lequel les deux catégories d'intérêts devraient se trouver clairement garanties, avec une répartition précise des droits résiduels; ce système doit clarifier totalement cette formulation nouvelle de l'équation souveraineté-liberté, toujours dans le cadre des institutions fondamentales du droit de la mer.

216. Le texte intégré officiel en vue de la négociation qui a été élaboré au cours de la sixième session de la Conférence²⁴, sous réserve de certaines de ses dispositions, représente une base acceptable pour la poursuite des pourparlers en vue de la conclusion d'un projet de convention.

217. Cela dit, j'aimerais répéter que mon gouvernement entend encourager l'établissement d'un véritable ordre pacifique dans les océans.

218. J'espère que les exemples concrets que j'ai donnés seront un stimulant et une source d'inspiration dans l'avenir lorsque nous nous trouverons confrontés à des problèmes sérieux menaçant la communauté internationale. Quelques-uns d'entre eux demandent à être résolus rapidement. Je veux parler, en particulier, de questions telles que la subversion internationale et le terrorisme, la discrimination raciale, l'ordre économique international et les nouveaux développements de la situation au Moyen-Orient et en Afrique australe.

219. Si, comme je le crois, nous avons toujours un désir suffisamment vif de maintenir la paix et la sécurité internationales, nous devons examiner ces problèmes immédiatement, dans une sincérité et une compréhension totales, nous souvenant que l'humanité, en dépit de ses différences, tolère de moins en moins à notre époque l'injustice, sous quelque forme que ce soit.

220. Avant de quitter cette tribune, qu'il me soit permis d'exprimer les sentiments du peuple uruguayen, en para-

²⁴ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1).

phrasant les paroles de notre illustre Rodó : J'élève ici une prière ardente pour que le symbole des Nations Unies s'élève dans des cieux toujours plus sereins; que sa splendeur illumine des gloires toujours plus pures, des lois toujours plus sages, des récoltes toujours plus abondantes, une plus grande liberté et un plus grand bonheur; qu'il éclaire de sa lumière l'harmonie permanente qui découle de l'amour et de la justice, qu'il conserve aux générations présentes et futures de l'humanité un ordre meilleur, plus beau et plus grand qu'aucun autre que le monde ait vu jusqu'à présent se former et se dissoudre au cours des siècles.

221. M. ARYAL (Népal) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de vous adresser et, par votre entremise, d'adresser à cette assemblée les salutations et les meilleurs vœux de mon souverain, Sa Majesté le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, pour le succès de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. J'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection au poste élevé de président de cette session.

222. Je saisis cette occasion pour exprimer ma satisfaction profonde pour la manière si efficace dont M. Hamilton Shirley Amerasinghe, de Sri Lanka, a présidé la dernière session de l'Assemblée générale.

223. Ma délégation salue la présence parmi nous de la République de Djibouti en tant que nation indépendante et souveraine. Nous sommes heureux de noter que la République socialiste du Viet Nam a conquis sa place légitime dans cette organisation et, en cette heureuse occasion, nous adressons nos félicitations les plus sincères au Gouvernement et au peuple de la République socialiste du Viet Nam.

224. L'admission du Viet Nam et de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies constitue un pas positif vers l'universalité de l'Organisation. Nous espérons sincèrement que les nouveaux Membres seront en mesure d'apporter de substantielles contributions, par une participation active aux multiples activités de l'Organisation, à la promotion de la paix et de la compréhension internationale.

225. La communauté mondiale a éprouvé une grande perte du fait du décès prématuré de l'archevêque Makarios, président de Chypre. Je tiens à transmettre la plus vive sympathie de ma délégation à la délégation de Chypre. Je voudrais également réaffirmer notre plein appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts visant à rechercher un règlement pacifique du problème de Chypre. A notre avis, un règlement juste et durable du problème de Chypre doit reposer sur l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

226. Au Moyen-Orient règne une situation toujours aussi explosive. Notre point de vue sur le problème du Moyen-Orient et sur sa solution a été clairement défini. Le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe depuis 1967 et la création d'un foyer national pour les Palestiniens sont les éléments essentiels d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient. En même temps, nous reconnaissons le droit de tous les Etats de la région y compris Israël, d'exister dans le cadre de frontières sûres et internationalement reconnues.

227. On se rend de plus en plus compte que la reprise aussi proche que possible d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient est devenue urgente. Toutefois, aucune conférence de paix ne pourra être couronnée de succès sans la participation active de l'Organisation de libération de la Palestine en qualité de représentant du peuple palestinien. Aussi longtemps que la méfiance, la crainte et les soupçons persisteront entre les parties intéressées, la paix au Moyen-Orient nous échappera. Nous partageons l'opinion croissante dans la région selon laquelle il existe maintenant une possibilité de reprendre les négociations d'une manière sérieuse et que, si cette occasion n'est pas saisie, il y a de graves dangers que la situation ne s'aggrave davantage encore. A ce stade critique, la sagesse, de la part des parties directement intéressées, consiste à faire preuve de modération et de respect à l'égard de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons appris avec une sérieuse préoccupation les mesures prises récemment par le Gouvernement d'Israël visant à changer la composition démographique de certaines régions des territoires arabes occupés.

228. Une autre région où la paix et la sécurité sont en danger est l'Afrique australe. Les régimes minoritaires d'Afrique du Sud et du Zimbabwe ont été fermement dénoncés et isolés. Les mouvements de libération nationale ont reçu un vaste appui international pour leur lutte légitime. Mais les régimes racistes, refusant de se rendre à l'évidence, poussent le monde vers une conflagration raciale, comme le prouvent les massacres brutaux des peuples africains, propriétaires légitimes de la terre.

229. La population noire d'Afrique du Sud a fait preuve d'une magnifique unité et du plus grand courage dans sa lutte héroïque contre l'*apartheid*, ce fléau du genre humain. L'Organisation des Nations Unies a condamné de la manière la plus ferme les mesures prises par le régime raciste d'Afrique du Sud en vue d'exclure la population noire de la vie politique du pays et de priver l'immense majorité de la population du bienfait des richesses de son pays. Il ne saurait y avoir de paix en Afrique du Sud tant que les politiques et les pratiques d'*apartheid* ne prendront pas fin et que l'égalité des droits et des possibilités pour tous les citoyens ne sera pas garantie.

230. Je suis heureux d'informer l'Assemblée générale que le Gouvernement de Sa Majesté a récemment accédé à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII)]. En tant que partisans du vaste Programme d'action contre l'*apartheid* recommandé l'an dernier par l'Assemblée générale [résolution 31/6J, annexe], nous estimons que le régime d'*apartheid* peut être complètement isolé grâce à des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud et à un embargo efficace sur les armes. Nous pensons également que la Déclaration adoptée par la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, qui s'est récemment tenue à Lagos, au Nigéria²⁵, constitue une action essentielle dans la campagne internationale concertée menée contre l'*apartheid*.

²⁵ Voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2), chap. X.

231. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, au mépris des demandes répétées faites par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour qu'elle s'en retire, témoigne du sinistre dessein du régime raciste de perpétuer son occupation de ce territoire. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous accordons notre plein appui à la lutte du peuple de la Namibie, sous la direction de la SWAPO, pour parvenir à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans une Namibie unifiée.

232. Au Zimbabwe, les actes d'agression récemment perpétrés par le régime illégal contre ses voisins, le Mozambique, le Botswana et la Zambie, ont mis en danger la sécurité et la stabilité de la région. Nous nous préoccupons vivement de la situation au Zimbabwe qui ne cesse de se détériorer du fait de l'existence continue du régime illégal. L'urgence qui s'attache à l'établissement dans ce pays d'un gouvernement représentant la majorité a été vivement ressentie. Ma délégation réaffirme son appui aux droits inaliénables du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement que les efforts de médiation visant à opérer une transition pacifique vers un gouvernement majoritaire au Zimbabwe porteront leurs fruits. Nous avons noté avec satisfaction que la Déclaration et le Programme d'action adoptés à la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui s'est tenue à Maputo au mois de mai dernier²⁶, a renforcé la solidarité de la communauté mondiale à l'égard de la lutte pour la liberté menée par les peuples opprimés du Zimbabwe et de la Namibie et a donné un élan nouveau à la lutte de libération dans ces deux pays.

233. Un des problèmes les plus urgents qui se posent de nos jours à la communauté internationale est le désarmement. Il est cependant décourageant de noter que l'on ne progresse que très peu dans ce domaine. L'Organisation des Nations Unies a été saisie de cette question depuis sa création. Cependant, après plus de trois décennies de négociations, d'accords bilatéraux et multilatéraux, le monde se trouve aujourd'hui armé d'engins plus meurtriers que jamais. L'estimation actuelle des dépenses militaires dans le monde atteint près de 350 milliards de dollars des Etats-Unis. Ces ressources colossales auraient pu être utilisées à des fins humanitaires. Une simple fraction de ces énormes dépenses consacrées aux armements permettrait, dans une grande mesure, de surmonter les problèmes de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme en de nombreuses parties du monde.

234. C'est ce facteur qui a incité le Népal à appuyer constamment la proposition tendant à réduire les budgets militaires et à attribuer certaines ressources rendues ainsi disponibles à l'assistance aux pays en développement. Cependant, il est regrettable que la proposition visant à réduire les budgets militaires ait été perdue dans un imbroglio technique en matière d'évaluation des dépenses militaires.

235. Le Népal est totalement engagé à la cause du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire.

Nous sommes parmi les premiers pays qui ont signé le Traité sur l'interdiction partielle des essais²⁷ et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons toujours élevé notre voix pour appuyer les diverses résolutions et les accords intervenus concernant le désarmement. Une initiative téméraire et sincère en matière de désarmement est nécessaire si nous voulons parvenir à des progrès tangibles. Pour avoir une signification pratique, une telle initiative devrait provenir des puissances nucléaires, et plus spécialement des grandes puissances nucléaires.

236. La résolution adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale tendant à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [résolution 189 B] constitue une mesure heureuse. Cette session extraordinaire, qui est due à l'initiative des pays non alignés, pourrait contribuer à un désarmement réel. A notre avis, cette session extraordinaire devrait concentrer ses efforts sur le plus urgent des problèmes du désarmement, c'est-à-dire sur un traité d'interdiction totale des essais, et sur la non-prolifération nucléaire. Les informations provenant des études les plus récentes ont montré que certains Etats non dotés à ce jour d'armes nucléaires pouvaient le devenir, et cela est en fait des plus alarmant.

237. La création de zones de paix contribuera au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. De façon constante, le Népal a appuyé la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale relative à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. De même, nous avons appuyé la proposition visant à établir une zone de paix, libre et neutre, dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

238. A cet égard, je me permettrai de rappeler que mon propre pays s'est offert en tant que zone de paix, proposition qui fut avancée en premier lieu par Sa Majesté le roi Birendra, à l'occasion de son couronnement en février 1975. L'appui accordé à cette proposition par un grand nombre de nos amis a été grandement apprécié dans mon pays. Nous saisissons cette occasion pour réitérer clairement notre position selon laquelle notre proposition de création d'une zone de paix est motivée par notre désir sincère de promouvoir le développement national dans un climat de paix stabilisé. En tant que telle, notre proposition n'est dirigée contre personne et nous réaffirmons que nous sommes prêts à nous conformer aux engagements nécessaires consécutifs à la mise en application de la proposition. Nous sommes convaincus que cette proposition, si elle est acceptée par la communauté internationale, non seulement établira la paix dans notre pays mais également contribuera de manière positive à renforcer la paix dans la région et dans le monde dans son ensemble. En fait, la paix est le principe fondamental de notre politique étrangère. Dans une récente allocution prononcée à la vingt-huitième session du Rashtriya Panchayat (parlement national), Sa Majesté le roi Birendra a déclaré :

“Le Népal a toujours apporté sa contribution aux efforts de paix entrepris dans le monde. C'est un fait bien connu que nous désirons maintenir des relations amicales

²⁶ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12344/Rev.1, annexe V.

²⁷ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

avec tous les pays du monde. Nous sommes certains que des relations cordiales entre voisins peuvent contribuer à renforcer la paix, sur une base régionale aussi bien que mondiale.”

239. En tant que pays en développement, le Népal a toute raison d'être préoccupé de l'état peu satisfaisant de l'économie mondiale. Le défaut de progrès substantiels dans la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de même que dans l'application des décisions et résolutions des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, n'a fait qu'accentuer les disparités existant entre les pays riches et les pays pauvres du monde. La majeure partie des objectifs convenus de la Stratégie internationale du développement n'ont pas été atteints. Le taux de croissance de la production totale de nombreux pays en développement, y compris les moins développés et les plus sérieusement affectés d'entre eux, a été de moins de 4 p. 100 par an. Malgré les efforts énergiques entrepris par ces pays pour améliorer leur économie et renforcer leur infrastructure économique, compte tenu de difficultés et d'obstacles immenses, leur revenu par tête d'habitant est resté stagnant. L'inflation, la détérioration des échanges commerciaux et la dette sans cesse croissante de nombreux pays en développement sont des plus troublants.

240. Un autre sujet de profonde inquiétude est le fait que la Conférence de négociation sur un fonds commun, tenue en mars 1977, n'ait pu parvenir à des résultats positifs. De même, peu de progrès a été réalisé dans les négociations commerciales multilatérales, au sein du GATT, quant à la réduction des barrières commerciales des pays développés qui restreignent les exportations des produits de base et des produits manufacturés provenant des pays en développement. Le fait que les pays développés n'ont pu mettre en oeuvre les mesures énoncées dans la stratégie concernant le commerce et la circulation des ressources techniques et financières est grandement responsable des échecs de nombreux pays en développement.

241. Les engagements envers le Fonds international de développement agricole, qui atteignent 1 milliard de dollars, constituent un développement satisfaisant, et nous attendons avec intérêt de voir ce fonds entrer en fonctionnement. L'objectif proposé, qui était de 500 000 tonnes au moins pour des réserves alimentaires d'urgence, n'a pas été atteint. De même, aucune décision ferme n'a été prise jusqu'à ce jour dans le domaine de la sécurité alimentaire. Si la production agricole des pays en développement doit être accrue pour atteindre à tout le moins le niveau recommandé dans la Stratégie internationale du développement, l'aide internationale devrait être accrue et le commerce des produits agricoles rendu plus libre.

242. L'expansion de l'aide extérieure depuis 1970 aux pays les moins développés a été bouleversée par un déclin du pouvoir d'achat de leurs exportations. Une augmentation substantielle ultérieure des ressources financières de ces pays est en conséquence essentielle, en insistant sur des subventions et des prêts à des conditions favorables. Lors de mes précédentes déclarations devant l'Assemblée générale, j'ai soumis une proposition selon laquelle l'aide au développement international devrait être conçue comme une "taxation internationale" frappant les pays riches déve-

loppés. Je réitère ma proposition, qui n'a rien perdu de sa pertinence dans le contexte actuel.

243. Il est profondément regrettable que le Fonds spécial des Nations Unies créé en 1974 pour aider les pays en développement les plus gravement atteints par la crise économique n'ait pas été en mesure de fonctionner en raison du manque de contributions volontaires de la part des pays industrialisés. La création d'un Fonds spécial destiné à compenser le coût élevé des transports auquel doivent faire face les pays sans littoral a été approuvée l'an dernier par l'Assemblée générale [résolution 31/177]. Nous lançons un appel aux pays riches développés et aux autres donateurs en puissance pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds afin que celui-ci puisse fonctionner sans délai. Nous estimons que la communauté internationale est pleinement consciente de la situation précaire qui est à l'heure actuelle celle des pays les moins développés et des pays en développement sans littoral. Les conditions existant dans ces pays ne feront que s'aggraver, à moins que soient prises des mesures concrètes et urgentes pour donner un élan à leur économie et améliorer le niveau de vie de leurs populations.

244. Ma délégation attache une grande importance à la coopération économique entre les pays en développement, en tant que moyen de renforcer la solidarité des peuples de ces pays. Cependant, il convient de garder présent à l'esprit que, même parmi les pays en développement, il existe divers niveaux d'évolution, et que, pour une coopération économique efficace, il est essentiel d'accorder une attention particulière aux problèmes, aux besoins et aux aspirations des pays qui, parmi eux, sont les moins développés.

245. Le nouvel ordre économique international est le symbole des aspirations des pays en développement vers une justice économique. Dans ce contexte, les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement devraient être examinés très soigneusement et faire l'objet d'une nouvelle formulation, de manière à édifier une nouvelle structure des relations économiques internationales, fondée sur la justice et l'équité. Il est regrettable que la trente et unième session de l'Assemblée générale, lors de sa reprise²⁸, n'ait pu parvenir à un accord sur une évaluation unanime des résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris. Nous croyons que des négociations intensifiées pourraient être fructueuses et nous espérons que de nouveaux efforts seront entrepris, en particulier par les pays développés, au cours de la présente session afin de parvenir à un résultat positif et concret sur toutes les questions relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international. L'énergie étant l'un des facteurs critiques qui affectent l'économie de nombreux pays, ma délégation accueille favorablement la proposition récente faite par le Secrétaire général en vue de la création d'une institution internationale, dans le cadre du système des Nations Unies, dans le but de parvenir à un développement coordonné des ressources mondiales d'énergie [voir A/32/1, sect. VII].

246. La sixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer également a pris fin

²⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 108^e et 109^e séances.

sans parvenir à une conclusion. Tandis que l'impasse persistante qui marque les négociations officieuses tend à être décevante, nous avons, dans le passé, et nous le faisons à nouveau, souligné que la nouvelle convention internationale sur le droit de la mer ne peut être examinée en l'isolant de la perspective globale d'un nouvel ordre fondé sur l'égalité et la justice. La convention sur le droit de la mer, si l'on veut qu'elle soit acceptée par tous, devra tenir compte des aspirations et des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées. Cependant, le refus du groupe des Etats côtiers de répondre aux demandes fondamentales des pays sans littoral — comprenant, par exemple, leur droit de participer sur une base équitable à l'exploitation des ressources biologiques de la zone économique des Etats côtiers voisins et des Etats de la même région ou de la même sous-région — menace de réduire à néant le concept de patrimoine commun de l'humanité.

247. Pays sans littoral en développement, le Népal connaît parfaitement les difficultés auxquelles doivent faire face d'autres pays qui se trouvent dans la même situation géographique désavantageuse. Nous n'avons cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que la possibilité de notre développement est liée étroitement à notre situation de pays sans littoral. Par conséquent, le droit de libre accès à la mer et le droit de transit illimité pour les denrées et les personnes revêtent pour les pays sans littoral une importance primordiale. Nous espérons que ces préoccupations fondamentales et légitimes des pays sans littoral figureront dans la nouvelle convention internationale sur le droit de la mer.

248. En conclusion, nous réaffirmons en cette occasion notre engagement inébranlable aux idéaux et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Notre organisation est sans aucun doute le meilleur instrument permettant de favoriser une plus grande compréhension, une plus large coopération et la paix et l'harmonie entre les nations. L'Organisation mondiale, tout au long de son existence, s'est avérée être un forum efficace pour des nations ayant des régimes politiques et sociaux différents; elle leur a

permis d'aboutir à des accords ou à des consensus sur les principales questions économiques et politiques grâce à des négociations pacifiques. Les échecs et les reculs de l'Organisation des Nations Unies sont largement compensés par les résultats positifs qu'elle a obtenus. Plusieurs conférences d'une portée très générale, concernant par exemple l'alimentation, l'environnement, la population, l'eau, la science et la coopération technique entre pays en développement, qui se sont déroulées et qui se déroulent encore sous les auspices de l'Organisation, sont un brillant témoignage du fait que tous les pays, grands et petits, riches ou pauvres, développés et en développement, sont convaincus de l'importance et de l'efficacité de l'ONU. Nous devons, par conséquent, continuer de souligner la nécessité d'un renforcement du rôle de l'ONU si nous voulons que notre organisation atteigne ses objectifs et ses idéaux. Ce faisant, nous devons toujours avoir à l'esprit la vision d'un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, le progrès et la justice pour toute l'humanité.

249. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour la séance de cet après-midi. Un représentant a demandé la parole dans l'exercice du droit de réponse. On se rappellera que, lors de sa 5^e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse devaient être de 10 minutes au maximum.

250. M. LEPRETTE (France) : La délégation française n'a pas l'intention d'engager la polémique avec la délégation du Kampuchea démocratique. Elle croit nécessaire de rappeler que la longue association de la France et du Cambodge, dans le passé, a sauvé l'identité, les intérêts et même la population de ce pays qui se trouvait exposé à des guerres meurtrières.

251. Les propos tenus par le Ministre des affaires étrangères de la France [10^e séance] n'avaient d'autre mobile que l'amitié que le peuple français porte à celui du Kampuchea démocratique.

La séance est levée à 18 h 55.